

ORGANISATION INTERNATIONALE DES BOIS TROPICAUX

OIBT

DESCRIPTIF DE PROJET

TITRE	PROJET DE RÉHABILITATION ET D'AMÉNAGEMENT PARTICIPATIFS DES MANGROVES ET DES BASSINS VERSANTS DE LA ZONE CÔTIÈRE DE LA RÉSERVE DE FAUNE DE DOUALA/EDÉA, CAMEROUN EN ABRÉGÉ « PROJET MANGROVES DOUALA-EDÉA»
NUMERO DE SERIE	PD 492/07 Rev.3 (F)
COMITE	REBOISEMENT ET GESTION FORESTIERE
SOU MIS PAR	GOUVERNEMENT DU CAMEROUN
LANGUE D'ORIGINE	FRANÇAIS

RESUME

Le Projet de Réhabilitation et d'Aménagement participatifs des Mangroves et des Bassins versants de la zone côtière de la Réserve de Faune de Douala/Edéa, au Cameroun, en abrégé « Projet Mangroves Douala-Edéa » est un projet qui a été élaboré suite à la mise en œuvre de avant-projet PPD 130/06 Rev.1 (F) par l'organisation non gouvernementale Cameroon Ecology (Cam-Eco). Ce Projet vise à contribuer à l'aménagement des écosystèmes de mangroves autour de la Réserve de Faune de Douala-Edéa et des bassins versants associés.

A travers un processus participatif et dynamique impliquant tous les acteurs et le renforcement des capacités, les populations locales riveraines à la Réserve ainsi que celles des bassins versants vont participer à l'élaboration d'un schéma directeur d'aménagement des zones de mangroves autour de la Réserve de Faune de Douala-Edéa (RFDE). Parallèlement à ce processus d'élaboration du schéma directeur d'aménagement, quelques activités génératrices de revenus (AGR) pilotes seront développées par ces populations. Ces AGR de moindre impact sur l'écosystème de mangroves sont proposées pour mieux impliquer les populations riveraines et augmenter leur intérêt au projet. Ces AGR constituent également des alternatives à l'exploitation abusive des ressources de mangroves et pourraient être développées à grande échelle dans une éventuelle phase de mise en œuvre proprement dite du schéma directeur d'aménagement ainsi élaboré.

AGENCE D'EXECUTION Cameroon Ecology (Cam-Eco)

GOUVERNEMENTS COOPERANTS ---

DUREE 36 MOIS

DATE APPROXIMATIVE DE DEBUT A DETERMINER

BUDGET ET SOURCES DE FINANCEMENT PROPOSEES	Source	Contribution en \$E.U.	Equivalent en Monnaies Locales
	OIBT	676,231	
	Cam-Eco	154,021	
	TOTAL	830,252	

Table des matières

Abréviations.....	4
PREMIERE PARTIE : CONTEXTE	5
1. Origine du Projet	5
2. Politiques sectorielles	6
3. Programmes et activités opérationnelles.....	7
DEUXIEME PARTIE : LE PROJET	9
1. Objectifs du projet	9
1.1. Objectif de développement.....	9
1.2. Objectif spécifique	9
2. Justification	9
2.1. Problèmes à traiter	9
2.2. La zone du Projet	10
2.3. Situation souhaitée à l'issue du Projet	13
2.4. Stratégie du Projet.....	13
2.5. Bénéficiaires du projet.....	15
2.6. Aspects scientifiques et techniques	15
2.7. Aspects économiques	18
2.8. Aspects environnementaux	19
2.9. Aspects sociaux.....	19
2.10. Risques.....	23
3. Produits	23
4. Activités	24
5. Fiche du Cadre logique.....	28
6. Plan des Travaux	30
7. Budget	31
7.1. Budget global détaillé par activité.....	31
7.2. Budget total du projet consolidé par année.....	36
7.3 Budget global du projet par activité	39
7.4 Budget du projet par année et par source : OIBT	41
7.5 Budget du projet par année et par source : Agence d'exécution (Cam-Eco).....	44
TROISIEME PARTIE : DISPOSITIONS OPERATIONNELLES	45
3.1. Structure de gestion du Projet.....	45
3.2. Suivi, rapports et évaluation	47
QUATRIEME PARTIE : CADRE DES BOIS TROPICAUX	48
4.1. Conformité avec l'AIBT de 1994.....	48
4.2. Conformité avec le Plan d'action de l'OIBT	48
4.3. Conformité avec le Plan de Travail 2002-2006 sur les Mangroves	49
ANNEXES	51
ANNEXE A : PROFIL DE L'AGENCE D'EXÉCUTION	51
ANNEXE B : CURRICULUM VITAE DU PERSONNEL ESSENTIEL	53
ANNEXE C : TERMES DE REFERENCE DU COORDINATEUR DU PROJET	58
ANNEXE D : TERMES DE REFERENCE DU CONSULTANT INTERNATIONAL	59
ANNEXE E : TERMES DE REFERENCE DU CONSULTANT NATIONAL EN ELABORATION DU SCHEMA D'AMENAGEMENT	60
ANNEXE F : TERMES DE REFERENCE DU CONSULTANT NATIONAL EN ETUDES SOCIOECONOMIQUES ET SOCIOBIOLOGIQUES	61
ANNEXE G : TERMES DE REFERENCE DU CONSULTANT NATIONAL EN CARTOGRAPHIE	62
ANNEXE H : BIBLIOGRAPHIE.....	63
ANNEXE I : RECOMMANDATIONS DU PANEL D'EXPERTS	64

Abréviations

AIBT	Accord International des Bois Tropicaux
AE	Agence d'Exécution
AGC	Assemblées Générales Constitutives
AGR	Activités Génératrices de Revenus
BIP	Budget d'Investissement Public
Cam-Eco	Cameroon Ecology
CBP	Capacity Building Programme
CC	Convention de collaboration
CD	Comité Directeur
CI	Consultant International
CN	Consultant National
COSCBAC	Collectif des Organisations de la Société Civile du Bassin du Congo
CNUCC	Convention des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CWCS	Cameroon Wildlife Conservation Society
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
EP	Equipe du Projet
FC	Forêt Communale
FCT	Forêt Communautaire
FGF	Forest Governance Facility
GIC	Groupes d'Initiatives Communes
ICRAF	Institut de Recherche en Agro-foresterie
IRAD	Institut de Recherche Agronomique pour le Développement
MINADER	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
MINATD	Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation
MINFOF	Ministère des Forêts et de la Faune
OIBT	Organisation Internationale des Bois Tropicaux
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAIVMA	Projet d'Aménagement Intégré des Forêts de la Vallée de la Mefou et Afamba
PFNL	Produits Forestiers Non Ligneux
PNVRA	Programme National de Vulgarisation et de Recherche Agricole
PPTÉ	Pays Pauvres Très Endettés
Pro-Genre	Promotion de l'approche Genre et Développement
PSFE	Programme Sectoriel Forêt Environnement
RCM	Réseau de Conservation de la Mangrove
RFC	Réseau de Foresterie Communautaire
RFDE	Réserve de Faune de Douala-Edéa
RI	Règlements Intérieurs
RIGC	Projet de Renforcement des Initiatives pour la Gestion Communautaire des Ressources Forestières et Fauniques
SNV	Organisation Néerlandaise de Développement
TSEF	Technicien Supérieur des Eaux et Forêts
US\$	Dollar américain

PREMIERE PARTIE : CONTEXTE

1. Origine du Projet

L'idée du présent Projet découle de la mise en œuvre d'un avant-projet soumis par le Gouvernement du Cameroun à l'Organisation Internationale des Bois Tropicaux (OIBT) pour financement.

En 2006, l'ONG Cameroon Ecology (Cam-Eco) a initié un avant-projet intitulé « **Identification d'un projet pour la régénération et l'aménagement des forêts de mangroves autour de la Réserve de Faune de Douala/Edéa, Département de la Sanaga Maritime, Cameroun** ». Cet avant-projet a été transmis par le Gouvernement du Cameroun à travers le Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF) à l'OIBT pour financement et un accord de financement a été obtenu.

La mise en œuvre de l'avant-projet a permis à Cam-Eco, agence d'exécution de formuler le présent projet sur la base des données collectées sur les écosystèmes de mangroves autour de la Réserve de Faune de Douala-Edéa (RFDE). Les différentes études menées sur la dynamique des mangroves, les études cartographiques, les études socioéconomiques et écologiques, les ateliers de socialisation organisés avec les parties prenantes ont fait ressortir comme problème majeur, la destruction progressive des mangroves conduisant à une dégradation quantitative et qualitative de cet écosystème. Les principales causes de ce problème sont les suivantes : (1) la démographie grandissante et la recherche des moyens de subsistance des populations riveraines, (2) la surexploitation anarchique du bois de chauffage pour le fumage artisanal du poisson notamment par la forte présence des populations étrangères, (3) la conquête de nouveaux espaces forestiers pour l'installation de vastes plantations industrielles agricoles, principalement le palmier à huile et l'hévéa ; (4) l'exploitation forestière illégale fortement accélérée par la proximité du pôle économique et du port de Douala d'une part, et l'absence d'un véritable appareil de contrôle et de surveillance d'autre part.

Pour réduire ces pressions sur la forêt et promouvoir un développement socio-économique des populations, Cam-Eco s'atèle depuis quelques années à appuyer les populations rurales dans la création et la gestion des forêts communautaires d'une part, et à accompagner l'administration chargée des forêts dans le suivi des infractions forestières d'autre part. Toutefois, l'effet des interventions de Cam-Eco est encore assez limité, et compte tenu de ce qui précède, il s'est avéré urgent de mettre sur pied un système qui puisse garantir une gestion rationnelle et durable des forêts d'une manière générale, mais surtout des forêts de mangroves pour mieux assurer leur protection. De même, ce système devra également permettre l'amélioration des conditions de vie des populations à partir d'une économie locale car en dépit d'importantes ressources de leur environnement, ces populations comptent parmi les plus pauvres du Cameroun.

Cependant, la protection de l'écosystème de mangrove ne peut garantir des résultats probants que si les forêts des bassins versants sont également gérées de façon durable et participative étant donné qu'on ne peut objectivement interdire l'accès des populations riveraines aux ressources de ces forêts dont leur vie dépend étroitement, sans leur proposer des activités alternatives.

C'est pour sauvegarder l'écosystème de mangroves très fragile et victime des abus de toute nature, que Cam-Eco voudrait, à travers ce projet, développer les mécanismes de gestion participative des forêts de mangrove et des bassins versants de la zone côtière de la Réserve de Faune de Douala/Edéa.

Quatre départements sont concernés par le projet : (1) le Département de la Sanaga Maritime, (2) le Département de l'Océan, (3) le Département du Nkam, et (4) le Département du Wouri.

Ces quatre départements couvrent une superficie globale d'environ 27.805 km² y compris les zones des mangroves, et ont une population de 1.882.680 habitants environ. Alors que la Sanaga Maritime, le Nkam et le Wouri sont situés dans la Province du Littoral, le Département de l'Océan quant à lui, est situé dans la Province du Sud. Au total neuf arrondissements seront couverts par les activités du projet à savoir : Dibamba, Dizangué, Douala 7^{ème}, Edéa 1^{er}, Edéa 2^{ème}, Fifinda, Kribi, Mouanko et Yabassi.

La végétation de la zone couverte par les quatre départements est très diversifiée ; elle est dominée par une forêt équatoriale qui se juxtapose à la savane. Trois des quatre départements disposent d'une bande côtière parfois non aménagée. Comme dans tout le sud Cameroun, la zone concernée présente presque toutes les caractéristiques climatiques, hydrographiques, démographiques, écologiques et fauniques de la zone forestière camerounaise.

* Institut national de la statistique (Cameroun)-Annuaire statistique du Cameroun 2004

* La mangrove au Cameroun couvre plus de 30% des côtes avec une superficie d'environ 400.000 Ha. Les deux espèces dominantes sont : *Rhizophora racemosa* (90%), *Avicennia germinans* (5%). Les principales zones de localisation sont :

- Embouchure des cours d'eau Nyong, Lokoundjé et Ntem
- Estuaire du Cameroun qui s'étend de l'embouchure de la Sanaga jusqu'au Cap Bimbria où l'on note, en plus des mangroves estuariennes, des mangroves fluviales qui remontent le long des rivages des fleuves WOURI, SANAGA, et DIBAMBA
- Espace compris entre NJANGASSA et la frontière Nigériane, ainsi que toutes les îles situées au large de l'estuaire du Rio Del Rey.

La Réserve de Faune de Douala/Edéa a été créée en 1932 ; elle couvre une superficie de 160.000 Ha et est située dans les plaines côtières de la vallée de la Sanaga, à l'intérieur du bassin Kribi-Douala. Près de 60 villages couvrant une population estimée à 10.000 âmes environ, vivent à l'intérieur et autour de la Réserve. Constituée de mangroves et de forêts humides, la Réserve renferme de nombreuses ressources naturelles. Sa végétation diversifiée est composée de forêts congolaises humides de basse altitude, de mangroves, de forêts secondaires et des espaces cultivables. La Réserve est parsemée de marécages et de plusieurs lacs et cours d'eau abritant plusieurs mammifères*. Les bassins versants sont au nombre de quatre : le bassin versant de la Sanaga, du Nyong, de la Dibamba et du Wouri. (Voir Carte en Annexe)

2. Politiques sectorielles

Compte tenu de sa riche biodiversité et des menaces qui lui sont associées, le Cameroun a beaucoup évolué au cours de la dernière décennie dans la réforme de sa politique sectorielle en matière de gestion de l'environnement et de la biodiversité. Ceci s'est matérialisé par la loi forestière de 1994, suivi de la conception d'un Plan d'Action Forestier (1995), la mise en place d'une loi cadre sur l'environnement (1996), et l'implication active de l'Etat du Cameroun par la mise en œuvre de la Déclaration de Yaoundé (1999) des chefs d'Etats d'Afrique Centrale sur la conservation et la gestion durable des forêts du Bassin du Congo.

Ces actions consacrent un cadre politique et stratégique qui s'articule autour des axes suivants :

- La gestion durable des forêts : l'exploitation des forêts productives sur la base d'un plan d'aménagement ;
- La contribution à la croissance économique et à la lutte contre la pauvreté : la rétrocession d'une partie des recettes fiscales aux collectivités, la création d'emplois et la création des forêts communautaires ;
- La gestion participative : la concertation avec la société civile et le secteur privé, la responsabilisation des populations rurales et le dialogue permanent avec la communauté internationale ;
- La conservation de la biodiversité : réseau national d'aires protégées ;
- Le renforcement du secteur public sur ses fonctions essentielles et la délégation des fonctions productives au secteur privé ;
- La mise en cohérence du système foncier : plan de zonage ; et
- L'amélioration de la gouvernance : augmentation de la transparence.

Cette politique est en cohérence avec les orientations internationales en matière environnementale (Sommet de Rio-1992, Sommet des Chefs d'Etat de Yaoundé-1999, Sommet de Johannesburg-2002) et la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté prescrite dans le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP).

La nouvelle politique forestière du Cameroun est l'une des composantes de la stratégie nationale de promotion des activités économiques en milieu rural. Elle a pour cadre le plan d'utilisation des terres (plan de zonage) et vient appuyer la Politique Agricole. Elle se veut aussi une composante importante du Plan National de Gestion de l'Environnement (PNGE). Elle est également un complément du projet de Plan Energétique National, particulièrement en ce qui concerne le programme d'action du bois énergie. Enfin, elle intègre tout le programme en recherche forestière qui a été arrêté au début de l'année 1995.

D'autre part, la politique forestière nationale vise la durabilité des fonctions économiques, écologiques et sociales des forêts dans un cadre de gestion intégrée et participative, en vue d'assurer l'utilisation durable des ressources naturelles et la conservation des écosystèmes.

Elle s'articule dans les cinq orientations ci-après:

* MBOG, 1998

* Rapport d'activités 2002, CWCS

- 1) Assurer la protection du Domaine Forestier Permanent, contribuer à la sauvegarde de l'environnement et préserver la biodiversité ;
- 2) Améliorer la participation des populations dans la conservation et l'aménagement des ressources forestières pour que celles-ci puissent contribuer à l'amélioration de leur niveau de vie ;
- 3) Les ressources forestières doivent contribuer à l'amélioration du PIB tout en maintenant leur potentiel de production ;
- 4) Assurer le renouvellement du potentiel à travers la régénération et la reforestation en vue d'assurer son maintien ;
- 5) Dynamiser le secteur forestier en mettant en place un système institutionnel efficace qui permet la participation dans les actions de gestion des ressources forestières et environnementales.

Le Projet de Réhabilitation et d'Aménagement participatifs des Mangroves et des bassins versants de la zone côtière de la Réserve de Faune de Douala/Edéa, Cameroun en abrégé « Projet Mangroves Douala-Edéa » répond bien à toutes les cinq orientations ci-dessus de la politique forestière camerounaise. Il s'intègre dans les composantes 2 et 4 du Programme Sectoriel Forêt Environnement (PSFE), lequel se décline à son tour en cinq composantes qui sont :

- Une composante générale visant la maîtrise de la situation environnementale du Cameroun :
 - **Composante 1** : « Gestion environnementale de l'exploitation forestière »
- Trois (03) composantes spécifiques ciblant la gestion des forêts de production, la gestion de la faune et des aires protégées et la gestion communautaire des ressources :
 - **Composante 2** : « Aménagement des forêts de production et valorisation des produits forestiers ».
 - **Composante 3** : « Conservation de la biodiversité et valorisation des produits fauniques ».
 - **Composante 4** : « Gestion communautaire des ressources forestières et fauniques »
- Une composante transversale visant le renforcement des capacités des acteurs du secteur :
 - **Composante 5** : « Renforcement institutionnel, formation et recherche ».

Le projet va également s'inspirer des résultats des études sur les mangroves camerounaises menées par la FAO au niveau national. Ce projet va également contribuer à l'amélioration et à la sauvegarde des ressources forestières des mangroves et des terres fermes; il mettra en place une gestion participative de ces ressources qui va améliorer le développement économique de la région bénéficiaire.

3. Programmes et activités opérationnelles

Le Programme Sectoriel Forêts/Environnement (PSFE) appuyé par la Banque Mondiale et les autres partenaires du Cameroun au développement, se positionne comme étant le cadre unique de mise en œuvre de la politique forestière pour les prochaines années. Il s'agit de travailler avec un appui multiforme dans la mise en œuvre effective de la politique camerounaise de gestion durable et participative des ressources forestières, afin de contribuer de manière significative à l'amélioration de l'économie nationale et du niveau de vie des populations. Le PSFE vise la conservation, la gestion et l'exploitation durable des écosystèmes forestiers en vue de répondre aux besoins locaux, nationaux, régionaux et mondiaux, des générations présentes et futures. Il intègre les enjeux des initiatives telles que : le DSRP, l'initiative PPTE, le programme national de gouvernance et la stratégie du secteur rural.

Les composantes du PSFE s'accompagnent des projets, des activités et sous - activités. On peut citer entre autres:

- le projet RIGC (Projet de Renforcement des Initiatives pour la Gestion Communautaire des Ressources Forestières et Fauniques) du MINFOF mis en place grâce aux fonds PPTE, qui envisage de financer les activités communautaires dans le secteur des forêts notamment les forêts communautaires, cherche explicitement à faire intervenir la société civile à la formation, la protection et à la mise en œuvre des politiques.
- le FGF (Forest Governance Facility) qui a été conçu pour appuyer le PAGFS (Projet d'Appui à la Gouvernance du Secteur des Forêts au Cameroun). Le FGF met en place un forum public sur le PSFE en vue de promouvoir l'engagement et la participation des acteurs non étatiques à la formation et à la mise en œuvre des politiques.

Par ailleurs, l'ANAFOR (Agence Nationale de Développement des Forêts) est chargée de promouvoir le reboisement privé et les plantations par les communautés ; l'ANAFOR intervient dans la composante 4 du PSFE relative à la Gestion Communautaire des ressources forestières et fauniques.

La mise en œuvre de ce programme nécessite la contribution de toutes les parties prenantes en fonction des mécanismes de financement élaborés de manière participative avec les partenaires au développement et qui sont :

- Le « Basket Fund » ou fonds commun ;
- L'appui budgétaire ;
- Le BIP (Budget d'Investissement Public) ;
- Les fonds spéciaux ;
- Les projets.

S'agissant des projets, l'OIBT appuie les efforts du Cameroun dans l'aménagement et la gestion durable de ses forêts à travers des projets de développement, tels que le projet transfrontalier « PD 066/01 Rev.1 (F) : Etablissement de Sanctuaire à Gorilles de Mengamé (Cameroun) et de Menkébé (Gabon). Beaucoup d'autres projets ont été financés par l'OIBT au Cameroun et mis en œuvre par l'ex ONADEF, la recherche, le ministère et les ONG. On peut mentionner :

Dans la Province du Littoral où se situe la zone du présent projet, le Projet SIKOP situé dans la zone de Ngambè et Ndom. Ce projet dénommé « Aménagement forestier, participation des communautés et utilisation durable de la région forestière de SIKOP, Province du Littoral, Cameroun » a démarré ses activités en juin 2000. Le projet SIKOP poursuivait trois objectifs à savoir (1) gérer de manière durable les forêts communales et communautaires du massif forestier de SIKOP ; (2) accroître les revenus des populations riveraines par l'agroforesterie et l'agriculture améliorée et (3) développer le tourisme vert comme source nouvelle de revenus. Malgré les perturbations survenues dans le financement des activités du projet depuis quelques temps, deux principales leçons ont pu être tirées de ce projet : (1) la participation des communautés dans tout le processus a permis une plus grande sensibilité de celles-ci vis-à-vis de la gestion durable des ressources forestières tout en facilitant le déroulement des activités ; (2) le processus de classement d'un massif forestier doit absolument impliquer toutes les parties prenantes si l'on veut responsabiliser chaque acteur. Toutefois, l'administration forestière voudrait procéder au classement du massif forestier en signant l'acte de classement pour mieux poursuivre les activités dans ce massif. Le présent Projet Mangroves Douala-Edéa devra fonder ses interventions sur la participation communautaire et quelques approches méthodologiques ayant permis l'atteinte des résultats du projet SIKOP pourront être capitalisées pour plus d'efficacité dans la mise en œuvre du Projet Mangroves Douala-Edéa.

L'ensemble de ces dispositions militent en faveur de la mise en œuvre du présent projet pour développer, à échelon réel, des expériences de mise en œuvre d'une meilleure gestion des ressources naturelles à travers la participation et la responsabilisation de la population directement concernée.

DEUXIEME PARTIE : LE PROJET

TITRE DU POJET

Projet de Réhabilitation et d'Aménagement participatifs des Mangroves et des Bassins versants de la zone côtière de la Réserve de Faune de Douala/Edéa, Cameroun en abrégé « Projet Mangroves Douala-Edéa »

1. Objectifs du projet

1.1. Objectif de développement

Assurer la pérennisation des ressources des mangroves en vue de l'amélioration des conditions de vie des populations riveraines.

1.2. Objectif spécifique

Contribuer à l'aménagement durable des écosystèmes de mangroves autour de la Réserve de Faune de Douala-Edéa et des bassins versants associés.

2. Justification

2.1. Problèmes à traiter

Les écosystèmes de mangroves et les forêts associées en amont qui forment les bassins versants dont l'essentiel des matières organiques contribuent au développement des mangroves de la Réserve, font l'objet d'une exploitation très anarchique depuis plusieurs décennies. Le paysage de la zone côtière de la région du projet autrefois très vert et boisé, a fait place aujourd'hui à de vastes étendues de forêts dégradées, des zones de jachères interminables. A cause de l'exploitation forestière illégale et les pratiques agricoles non durables, ces forêts qui sont dans leur majorité de type secondaire et très dégradées, sont soumises à de multiples pressions. Il s'agit notamment (1) de l'agriculture itinérante sur brûlis, (2) l'exploitation illégale du bois énergie et de service, (3) l'exploitation excessive des PFNL, (4) l'exploitation du bois pour la fabrication du charbon, (5) l'accentuation de la pauvreté et de la vulnérabilité des populations riveraines des forêts, contraintes aux pratiques illégales d'exploitation forestière, (6) le plan de zonage inadapté aux réalités de terrain, etc.

Les mangroves dont la superficie est réduite, sont sujettes à une forte pression pour leur bois très apprécié par les communautés locales.

Depuis 1919 lors de la toute première exploitation industrielle du bois des mangroves au Cameroun (Mbog, 1999), les populations locales côtières de la RFDE ont gardé des liens traditionnels avec l'exploitation des ressources forestières de mangroves. Mais au fil du temps, avec la réduction drastique des moyens de l'Etat Camerounais depuis les années 1980 (crise économique) et l'explosion démographique à proximité des milieux naturels que sont les mangroves, les principes et les mécanismes classiques de gestion des sociétés et des écosystèmes se sont détériorés y compris ceux des mangroves. De nombreux fléaux sont apparus, comme la pauvreté et la faim. Ces fléaux ont entraîné le développement des activités de survie : la coupe anarchique des espèces végétales des mangroves (pour la construction des cases, le fumage des produits halieutiques, la cuisson des aliments, l'artisanat, la fabrication des engins de pêche, la pharmacopée, etc.) ; la création de nouvelles pêcheries (pour la recherche des zones poissonneuses) ; la création et l'extension des infrastructures portuaires, la construction des infrastructures aéroportuaires, les infrastructures routières, l'industrialisation, l'urbanisation, etc.

Actuellement la zone du projet est caractérisée par :

- Un ensemble complexe de pressions économiques, sociales et politiques sur lesquelles se greffent les problèmes de gestion des ressources naturelles ;
- La rareté voire l'indisponibilité de données fiables et utiles sur les écosystèmes de mangroves ;
- Une faible organisation voire une inorganisation des populations riveraines par ailleurs caractérisées par une forte instabilité du fait que plus de 70 % de personnes sont de nationalité étrangère (Nigériens, Ghanéens, Béninois, Maliens) ;
- Une population très analphabète (près de 75 %) dont le taux de croissance est inquiétant ;
- Une importante pollution des eaux côtières par les effluents issus des activités agro-industrielles, des industries potentiellement polluantes des villes côtières (Douala, Edéa, Limbé) et leurs environs où des rejets des bateaux, des catastrophes maritimes et des déversements d'hydrocarbures (marées noires) dus aux activités d'exploration pétrolière ;
- Une prédominance des activités de pêche artisanale et semi-industrielle, avec une population active estimée en moyenne à 80 % de pêcheurs. Ces activités représentent ici la principale menace pour la survie des mangroves dont le bois est exploité anarchiquement et à grande échelle comme source

d'énergie calorifique dans le processus du fumage et de transformation des produits halieutiques. De nos jours, cinq (05) millions en moyenne de m³ de bois des mangroves sont exploitées (Mbog, 2005) pour satisfaire les besoins des populations côtières. Le plus grave, c'est que l'industrie locale de fumage et de transformation des produits halieutiques extrait 500 mille m³ de bois pour produire 1000 tonnes de produits halieutiques fumés chaque année (Mbog, 2005 Projet FAO) ;

- Une activité intense et non contrôlée des ressources ligneuses de la mangrove à des fins de bois de chauffage, de bois de service (perches de construction des immeubles dans les grandes villes) ou de bois d'œuvre suite à la diminution des forêts de terre ferme aux abords des grandes villes côtières ;
- Une prédominance des femmes dans les activités d'exploitation du bois de chauffage ou de fumage de poisson; activités qui prennent beaucoup de temps et sont par ailleurs assez épuisantes et nocives pour leur santé (maladies oculaires, respiratoires, fatigue générale, etc.) ;
- Un braconnage intensif sur les ressources fauniques dont certaines sont intégralement protégées (tortues marines, lamantins avec au moins 34 individus tués au cours de l'année 2001) ;
- Une faible capacité d'encadrement du personnel forestier par ailleurs mal équipé ; ce qui conduit à un déficit de leurs capacités de contrôle.

Cette situation a conduit graduellement à une dégradation quantitative et qualitative de l'écosystème mangrove et à la diminution progressive des prises de produits halieutiques. Tout ceci conduit à un cercle vicieux de la pauvreté qui va s'accroître davantage. Si rien n'est fait d'ici l'an 2020, les mangroves de la RFDE disparaîtront de la côte, compte tenu du caractère multi usage de ces formations à proximité des grands centres urbains (Douala, Edéa et Kribi).

Cameroon Ecology a pour rôle de promouvoir un aménagement participatif durable des mangroves et de développer des mécanismes qui assurent une meilleure rentabilité socio-économique des ressources forestières en faveur des populations locales. Il s'agira principalement pour cette ONG, d'accompagner le processus d'élaboration du schéma d'aménagement des zones de mangroves à travers le renforcement des capacités des populations, des Maires et des autres parties prenantes. En plus, dans une petite zone pilote, Cam-Eco va appuyer la création et le développement de quelques activités de régénération des mangroves, ainsi que quelques activités génératrices de revenus respectueuses de l'environnement, alternatives à l'exploitation anarchique, illégale et abusive des ressources à l'intérieur et autour de la Réserve.

2.2. La zone du Projet

La zone du Projet est constituée des écosystèmes de mangroves et de terres fermes. Les écosystèmes de mangroves situés autour de la Réserve de Faune de Douala/Edéa comptent en moyenne 60 villages et campements de pêche. Ces villages sont situés dans le Département du Wouri, Arrondissement de Douala 7^{ème} et dans le Département de la Sanaga Maritime, Arrondissements d'Edéa 1^{er}, Dibamba et de Mouanko.

Les écosystèmes de terres fermes regroupent en moyenne 32 villages dans le Département de la Sanaga Maritime, Arrondissements d'Edéa 2^{ème}, Dibamba et Dizanguè.

La population totale de ces villages et campements de pêche est estimée en moyenne à 30.000 habitants dont près du tiers sont installées dans la partie côtière et notamment dans les campements de pêche (*Etude socioéconomique du Département de la Sanaga Maritime 2001 de l'ONG Cameroon Ecology couplée au Recensement de la population de la Réserve 1999-2000 de l'ONG CWCS*). Les populations autochtones se recrutent parmi les Pongo, Malimba, Yakalag, Bassa, Batanga, Longasse, Ndogbianga et les Adié. Parmi les populations étrangères, on note la prédominance des ressortissants d'Afrique de l'Ouest (Nigéria, Ghana, Mali, Niger...).

Toute la zone du projet couvre quatre départements :

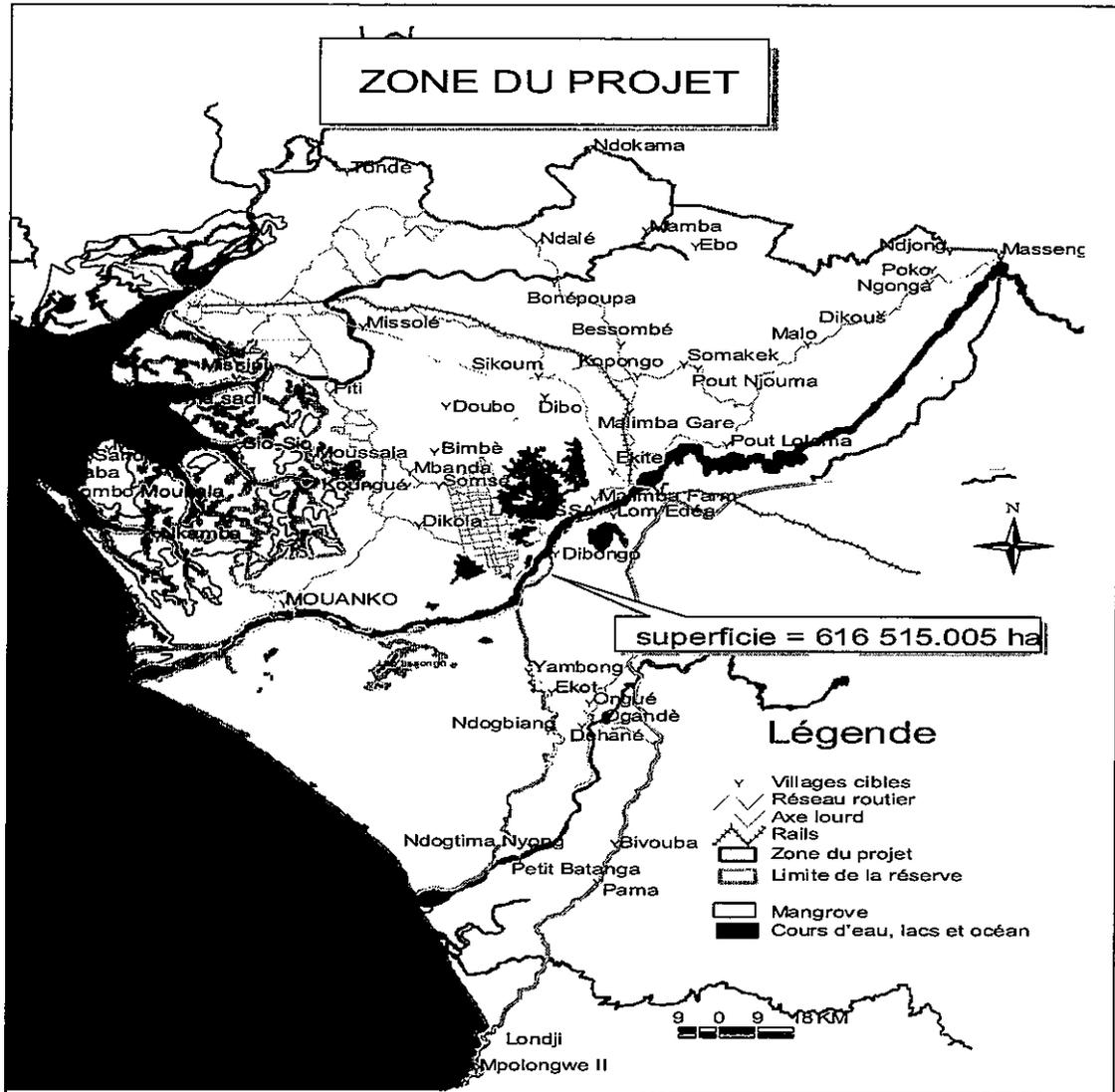
- Le Département de la Sanaga Maritime comprenant cinq Arrondissements et huit Cantons
- Le Département de l'Océan comprenant deux Arrondissements et deux Groupements (ou Cantons)
- Le Département du Nkam comprenant un Arrondissement et cinq Cantons
- Le Département du Wouri comprenant un Arrondissement et un Canton

Le tableau ci-après donne les détails de ces unités administratives :

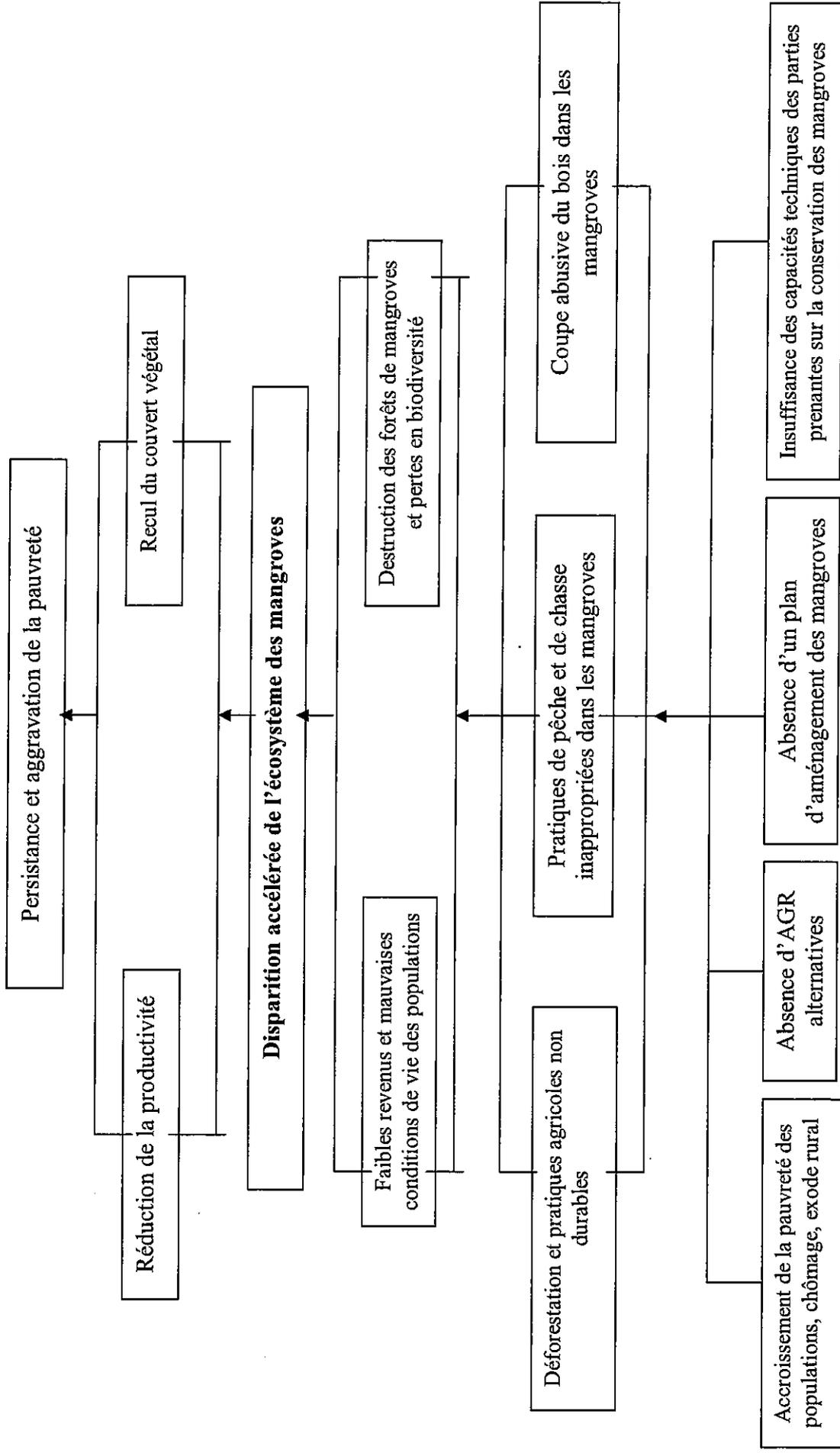
Départements	Arrondissements	Cantons
SANAGA MARITIME	EDEA 1 ^{er}	ADIE
		YASSOUKOU
	EDEA 2 ^{ème}	MALIMBA
		NDOGBIANGA
	DIBAMBA	LONGASSE
	MOUANKO	YAKALACK
		MALIMBA

	DIZANGUE	NDONGA
NKAM	YABASSI	WOURI BWELLE
		BADJOP NDOGPENDA
		DIBENG-NDOGBELE
		BODIMAN
OCEAN	KRIBI	
	FIFINDA	FIFINDA
WOURI	DOUALA 7 ^{ème}	MALIMBA

La carte ci-après présente la zone du projet :



Arbres des problèmes



2.3. Situation souhaitée à l'issue du Projet

A l'issue du Projet, d'importants acquis sont attendus :

- *Meilleure connaissance de l'espace couverte par les forêts de mangroves et le niveau de dégradation de ces écosystèmes autour et dans la Réserve de Faune de Douala/Edéa.* A partir du schéma directeur d'aménagement réalisé ainsi que les études complémentaires effectuées dans la zone pendant la mise en œuvre du projet, une délimitation des espaces sera faite ; celle-ci permettra de bien circonscrire les différentes zones en fonction des ressources qui s'y trouvent et des usages qui y sont faits par les populations. Cette photographie de la zone va constituer une bonne base pour l'aménagement de cet écosystème.
- *Renforcement des capacités techniques, organisationnelles, opérationnelles et institutionnelles.* Des programmes de renforcement des capacités qui seront élaborés et mis en œuvre devront permettre à toutes les parties prenantes impliquées dans le projet d'être techniquement, structurellement, institutionnellement et matériellement aptes à participer pleinement dans l'élaboration du schéma directeur d'aménagement, à bien jouer leur rôle dans ce processus et à bien conduire leurs activités génératrices de revenus. Ces parties prenantes seront également mieux préparées pour la mise en œuvre du schéma directeur d'aménagement ainsi réalisé pendant l'éventuelle seconde phase du projet. Il s'agit entre autres des communautés locales, des Maires, des personnels des institutions étatiques, des organisations de la société civile, du Réseau Camerounais pour la conservation des écosystèmes de mangrove, etc.
- *Amélioration des conditions de vie des populations riveraines.* A partir du développement des activités génératrices de revenus qui servent aussi d'expériences pilotes pendant cette phase d'élaboration du schéma directeur d'aménagement des mangroves, les populations riveraines devront avoir lancé des bases solides pour une économie locale durable. De nouvelles activités respectueuses de l'environnement devront être développées pour limiter de manière significative l'influence négative des populations sur les mangroves pendant la phase de mise en œuvre proprement dite du schéma directeur d'aménagement.
- *Recherche et suivi des espèces phares.* La connaissance de la dynamique de la mangrove grâce aux études complémentaires prévues pendant l'élaboration du schéma directeur d'aménagement devra permettre une meilleure planification des activités d'exploitation et d'aménagement à mener dans les différentes zones définies par le schéma directeur pendant la phase de mise en œuvre du schéma directeur d'aménagement.

2.4. Stratégie du Projet

La stratégie à utiliser pour atteindre les objectifs du Projet est entièrement fondée sur l'approche participative avec une forte implication des femmes, des Maires et des Chefferies traditionnelles. L'organisation communautaire restera au centre de l'intervention de Cam-Eco pour assurer une meilleure implication de toutes les catégories sociales dans les activités du projet.

L'agence d'exécution se dotera d'une structure légère pour la mise en œuvre du Projet. Elle va travailler en étroite collaboration avec la Délégation Départementale des Forêts et de la Faune de chaque Département concerné. Quelques personnels de ces services étatiques seront recrutés par le Projet. La recherche des synergies avec d'autres organisations de développement œuvrant dans les domaines semblables pour plus d'efficacité, sera privilégiée. Cam-Eco va recourir autant que possible à une expertise externe pour un travail de qualité. Le Réseau National pour la Conservation des Ecosystèmes de Mangroves (RCM) constitue une expertise de premier choix. D'autres consultants, bureaux d'études et ONG seront sollicités en cas de nécessité. Il est entendu que la stratégie retenue est sous-tendue par la recherche d'une cohésion totale et d'une contribution forte de l'ensemble des acteurs sociaux.

L'approche sera assez dynamique, nourrie par les résultats des différentes études et expériences existantes qui permettront un réajustement, réorientation, re-planification des activités, notamment celles de la FAO et de CWCS.

Le genre sera un critère de qualité qui sera pris en compte dans toutes les activités du Projet et à tous les niveaux. L'administration locale sera impliquée dans toutes les activités et le Ministère des Forêts et de la Faune se chargera du suivi technique de toutes les activités pour en garantir la qualité.

La zone à couvrir s'étend sur une superficie de 616.000 ha environ. Le lancement des activités du Projet sera fait dans toute la zone présumée du Projet. Toutefois, le choix définitif d'un village ou d'un campement de pêche sera fonction de la motivation des populations à participer effectivement dans le Projet et du niveau de destruction de la mangrove constaté. Le schéma directeur d'aménagement sera élaboré dans toute la zone du projet étant donné que l'objectif le plus important pour ce projet est de

parvenir à l'élaboration du schéma d'aménagement des zones de mangroves autour de la Réserve de faune de Douala-Edéa.

Toutefois, quelques activités pilotes seront réalisées dans quelques villages pour permettre aux populations riveraines d'améliorer leurs conditions de vie et réduire ainsi la pression sur la mangrove. Le lobbying, le plaidoyer et le « networking » sont autant de stratégies qui seront utilisées pour permettre à l'agence d'exécution et à ses partenaires d'atteindre les objectifs du Projet.

D'une manière concrète, la stratégie du Projet va reposer sur les axes suivants :

- L'axe 1 : l'information, la sensibilisation, l'éducation, la communication ;
- L'axe 2 : le renforcement des capacités de toutes les parties prenantes ;
- L'axe 3 : l'organisation communautaire pour une plus forte implication des populations étrangères résidant dans la zone du projet ;
- L'axe 4 : la production des données cartographiques actualisées à travers l'utilisation des technologies appropriées ;
- L'axe 5 : les activités pilotes de promotion d'une économie locale communautaire de moindre impact sur les écosystèmes de mangroves à travers le développement des activités génératrices de revenus pour les populations riveraines.

Axe 1 : l'information, la sensibilisation, l'éducation, la communication

L'information, la sensibilisation, l'éducation et la communication sont des activités permanentes et qui vont sous-tendre toutes les actions du Projet. C'est un axe transversal ; les efforts seront faits pour mettre à la disposition de toutes les parties prenantes, une information de bonne qualité, en quantité et à temps. Plusieurs canaux de communication seront conçus et utilisés pour atteindre l'ensemble des parties prenantes impliquées dans le Projet. De même, l'éducation et la sensibilisation seront privilégiées pour aboutir à un changement d'attitudes et de comportement.

Axe 2 : le renforcement des capacités techniques, organisationnelles, institutionnelles et opérationnelles

Comme l'axe 1, cet axe 2 est aussi un axe transversal qui devra aboutir à un changement d'attitudes, de comportement des populations, à une amélioration des capacités techniques et organisationnelles des structures communautaires, des personnels des services de l'Etat et de toutes les autres parties prenantes. Les campagnes d'information, de sensibilisation, d'éducation environnementale et des sessions de formation vont être organisées pendant toute la durée du Projet en fonction des besoins des groupes cibles.

Une des conditions de la réussite de ce Projet est l'organisation professionnelle de la population qui est assez instable et peu sociable, notamment les pêcheurs constitués dans la presque totalité d'immigrants Ouest africains. Ces derniers n'ont pas toujours beaucoup de motivations pour se soucier de l'aspect de la gestion durable des ressources naturelles d'un terroir auquel ils ne sont pas intimement attachés du fait qu'une importante proportion de ceux-ci migre le long de la côte selon les saisons.

Un accent particulier devra également être mis sur les populations des bassins versants, dont l'influence sur les mangroves est considérable. L'approche basée sur le développement des filières sera privilégiée. Les femmes seront particulièrement ciblées pour leur implication dans le fumage du poisson, l'exploitation des produits forestiers non ligneux et la transformation de plusieurs produits halieutiques.

Axe 3 : l'organisation communautaire pour une plus forte implication des populations étrangères résidant dans la zone du projet

En plus des activités prévues dans les axes 1 et 2 ci-dessus, des sessions d'animation spécifiquement organisées pour les populations d'origine étrangère mais dont l'impact sur les mangroves est très significatif seront menées. L'objectif sera d'amener ces populations à s'intéresser et à participer aux activités du projet de manière concrète. Les formes d'organisation de ces populations existantes dans la zone seront utilisées pour atteindre tous ces groupes sociaux ; des actions spécifiques identifiées par ces groupes eux mêmes seront menées pour garantir leur implication qualitative dans l'atteinte des objectifs du projet.

Axe 4 : la production des données cartographiques actualisées à travers l'utilisation des technologies appropriées

L'élaboration d'un schéma directeur d'aménagement forestier fait appel à des technologies sophistiquées et coûteuses. Toutefois, pour avoir des données cartographiques actualisées de la zone du projet et réaliser un plan d'aménagement de qualité irréprochable, l'agence d'exécution fera recours à une cartographie aérienne de toute la zone du projet. Cette cartographie viendra en support aux inventaires et études socioéconomiques détaillées qui seront tous aussi réalisés avec des équipements appropriés par des consultants recrutés à cet effet.

Axe 5 : les activités pilotes de promotion d'une économie locale communautaire de moindre impact sur les écosystèmes de mangroves

La mise en œuvre de l'Avant-Projet ayant abouti au présent Projet a montré que les populations riveraines de la Réserve et des bassins versants associés dégradent la mangrove parce qu'elles sont à la recherche des revenus pour leur subsistance. Pour une utilisation rationnelle et durable de cet écosystème, quelques activités pilotes seront développées dans les zones de mangroves et au niveau de quelques bassins versants pendant cette phase d'élaboration du schéma directeur d'aménagement. Ces activités pilotes seront choisies par les populations elles-mêmes sur la base de ce qu'elles font déjà ; d'autres nouvelles activités seront introduites et vulgarisées. Ces activités porteront entre autres sur : la foresterie communautaire, la pisciculture et l'apiculture. Les activités de pêche vont occuper une place importante compte tenu du fait que la pêche constitue la principale activité de la grande majorité des populations de la Réserve. Toutes les AGR développées devront permettre aux populations d'augmenter leur revenu et de réduire la pression sur la mangrove. Un paquet de formation sera développé et un accompagnement de proximité sera assuré pour permettre la réussite des activités retenues.

2.5. Bénéficiaires du projet

2.4.1. Bénéficiaires directs

Les communautés locales et les populations riveraines de la Réserve de Faune de Douala/Edéa et des quatre bassins versants associés, de plus en plus pauvres, complices ou victimes des pillages de leurs ressources forestières vont constituer l'essentiel des bénéficiaires directs du Projet. Ces populations seront impliquées dans toutes les phases du Projet ; toutes les opérations seront identifiées, mises en œuvre, suivies et évaluées par ces populations avec l'appui technique du personnel du Projet. Les femmes seront privilégiées, organisées ou non car elles sont très impliquées dans la plupart des activités, notamment le fumage du poisson.

Les autres bénéficiaires directs sont les exploitants forestiers artisanaux ; ceux-là qui généralement font partie des exploitants illégaux de premier degré. Les pêcheurs des campements de pêche de la zone seront également les bénéficiaires directs ; ce sont les consommateurs par excellence du bois de mangrove, utilisé pour le fumage du poisson. Les chefferies traditionnelles sont également un groupe cible important et seront impliqués dans les activités de lobbying, de plaidoyer et de renforcement des capacités.

2.4.2. Bénéficiaires indirects

Les bénéficiaires indirects sont ceux des autres Départements et du Cameroun dans l'ensemble. Ils auront de meilleures connaissances et une meilleure compréhension de la zone du Projet ; ils auront à leur disposition les données écologiques, socio-économiques, physiques et une carte de zonage de ladite région reflétant la réalité locale. Ces informations pourront être utilisées pour le développement d'autres programmes et projets.

Les administrations telles que le MINFOF, le MINEP, le MINADER, le MINATD, les ONGs impliquées dans les activités de développement rural et de l'environnement, ainsi que les Programmes sectoriels et Programmes d'appui tels que le PSFE, le PNVRA, l'IRAD, l'ICRAF, etc. comptent parmi les bénéficiaires indirects du futur projet.

Le Projet sera également une source de données et d'information pour l'OIBT et d'autres institutions internationales qu'elles pourront capitaliser pour l'élaboration d'autres stratégies, programmes et projets. Les rapports et les autres informations relatives au Projet seront disponibles dans les bibliothèques du Projet et même dans les services publics.

Le Projet, grâce à son volet recherche-action, permettra de combler auprès des chercheurs, décideurs et étudiants le déficit actuel en données scientifiques.

2.6. Aspects scientifiques et techniques

La RFDE présente une diversité biologique remarquable. Sept (07) espèces de mangroves forment le fond floristique, regroupées sous le terme de « palétuvier ». Il s'agit : *Rhizophora racemosa*, *Rhizophora harrisonii*, *Rhizophora mangle* *Rhizophoraceae*, *Avicennia germinans* (*Avicenniaceae*), *Laguncularia racemosa*, *Conocarpus erectus* (*Combretaceae*) et *Nypa fructicans* (*Arecaceae*).

La faune marine et terrestre est aussi très riche et variée. Elle est composée de mammifères aquatiques, des reptiles, des crustacées, des mollusques, des poissons et des oiseaux.

Parmi la faune marine, on peut citer le Lamantin (*Trichechus senegalensis*) difficilement observable mais braconné au rythme d'au moins un individu par mois ; les tortues marines avec principalement cinq

espèces qui fréquentent la zone des mangroves à savoir la tortue verte (*Chelonia mydas*-Cheloniidae), la tortue olivâtre (*Lepidochelys olivacea*-Cheloniidae), la tortue luth (*Dermochelys coriacea*-Dermochelyidae), la tortue imbriquée (*Eretmochelys imbricata*-Cheloniidae) et la caouanne (*Carrelia carrelia*-Cheloniidae) pour se nourrir et nidifier ; leurs nids sont fréquemment braconnés pour leur chair et leurs œufs.

Les crustacées sont nombreuses dans les embouchures des estuaires. Les plus couramment observés dans les mangroves du pays sont : *Nematopalemon hastatus* (écrevisses ou njanga) ; cette crevette des estuaires est abondamment exploitée dans la pêche artisanale par les communautés locales ; *Penaeus kerathopus* ou crevette tigrée, *Parapenaeopsis atlantica*, *Panopeus notialis*, et plusieurs espèces de crabes qui peuplent les mangroves tels que : *Ginossis pelli*, *Cardiosoma armatum*, *Geryon maritae*, *Panopeus africanus*, etc.

Les mollusques les plus caractéristiques sont : *Pugilina morio*, *Thais coronata*, *Corbula trigona*, *Crassostrea gasar*, *Littorina angulifera*, *Loripes aberrans*, *Nassa argentea*, *Neritima adansoniana*, *Tagelus angulatus*, *Pachymeliana fuscatus*, *Pachymeliana aurita*, *Tais callifera*, *Melampus liberanus*.

Les espèces de poissons les plus couramment observées sont : *Caranx hippos*, *Caranx spp*, *Trachinotus teraia*, *Tilapia spp*, *Pellonula afzeliusi*, *Arius gigas*, *Arius heudeloti*, *Arius parkii*, *Ethmalosa fimbriata*, *Sardinella maderensis*, *Plectorhynchus*, *Pomadasyss spp*, *Mugil cephalus*, *Pseudotolithus spp*, *Dentex congensis*, *Ilisha africana*, *Galeoides decadactylus*, *Polydactylus quadrifilis*, *Pomadasyss jubelini*.

La faune terrestre des mangroves est également très diversifiée ; elle est composée des reptiles, des mammifères, des oiseaux et des insectes. Les espèces les plus observées sont : Crocodiles nains (*Orteolaemus tretraspis*) ; Crocodiles géants (Crocodylia) ; Varans du Nil (*Varanus niloticus*) ; Pythons africains (*Pithon selae*) ; Najas aquatiques (*Boulangerina annulata*) ; les Singes bleus (Cercopithecidae) ; les Antilopes des mangroves ou sitatunga (*Tragelaphus spekei*) ; les Chevrotains aquatiques (*Hyemoschus aquaticus*) ; les Potamochères (*Potamochoerus porcus*).

Une forte colonie de plus de 150 espèces d'oiseaux ont été identifiés dont une importante proportion est réputée migratrice. Il s'agit notamment des hérons tels *Ardea Goliath* (Héron) ; *Bubulcus ibis* (Garde-bœuf) ; *Butorides stratus* (Héron gris à dos vert) ; *Egretta alba* (Aigrette), *Numenius arquata* (courbis) ; *Phala crocarax africanus* (Cormoran) et *Tringa Sp.* Bec ouvert africain et Bec en ciseaux ; des pélicans (*pelicanus refeseus*), des hérons noirs (*egretta ardésiaca*) ; des aigrettes intermédiaires (*egretta garzetta*) ; des hirondelles de mer (*sterna spp*) ; des pétrels (*océanites océanicus*) ; des chevaliers (*tringa spp*) ; des comorans africains (*phalacrocorax africanus*) ; des bécasseaux (*calidris spp*) ; des berges (*limosa numernius arguata* et *N. phalopus*) ; des gravelots (*charadrius*) ; des perroquets gris à queue rouge (*prittacus eritracus*) des calaos, des touracos géants bleus (*corythaeola cristata*), des canards sauvages

Ces espèces sont dans leur majorité, intégralement protégées par la législation camerounaise mais elles sont victimes des pratiques d'exploitation non durables. Les activités de pêche artisanale, semi-industrielle et industrielle ainsi que le braconnage intense constituent la principale menace pour la survie de la mangrove.

En plus de cette diversité biologique, la zone côtière de la RFDE renferme des sites écologiques d'une beauté exceptionnelle mais non encore valorisés. Mouaskar, Suelaba, Badanguè, Mbiako, Yoyo et Mpeh sont les principaux villages balnéaires qui existent dans la RFDE. Grâce à leur position stratégique dans la Réserve, l'existence d'une diversité biologique abondante et la présence de belles plages, ces zones sont des richesses en matière de tourisme et d'écotourisme dans le littoral de la RFDE.

Les splendides plages de sable fin blanc des pêcheries de Suelaba, Youmè, Badanguè, Yoyo, et Mbiako, ainsi que les criques dans les mangroves qui offrent des voies de communication entre les pêcheries et les différents villages de la côte, sont des potentialités pour le développement de l'activité écotouristique dans la RFDE. Sur le sable des plages, de petits crabes et des insectes attirent les oiseaux d'eau migrants. Cette faune constitue une grande attraction pour les visiteurs. Ces plages nécessitent un meilleur entretien pour leur donner une valeur écologique remarquable. La construction des parcours pédestres dans les mangroves de la RFDE, donnerait à ces écosystèmes, une valeur touristique méritée. Le développement des infrastructures touristiques dans ces localités ferait d'elles, de meilleures destinations touristiques en Afrique Centrale.

La zone de Projet que l'on propose est une zone humide et la mangrove est un écosystème fragile ; la destruction de la mangrove peut entraîner la disparition de plusieurs espèces de mammifères, d'oiseaux aquatiques, terrestres et d'autres ressources aquatiques telles que les tortues marines.

D'autre part, le degré de dégradation des forêts de mangroves de la RFDE observé actuellement nous amène à penser que leur aménagement et leur régénération devront se faire par des interventions

sylvicoles. Celles-ci devront contribuer à la conservation des écosystèmes de mangroves, à la création des forêts de substitution et au développement de nouvelles activités économiques génératrices de revenus pour les communautés locales riveraines, intéressées et conscientes des problèmes et de la situation dans laquelle se trouvent les écosystèmes de mangroves.

Pour assurer une gestion durable de cette biodiversité, le Projet se propose de faire pendant cette phase un schéma directeur d'aménagement de cet écosystème. Ce travail devra aboutir à projeter les bases du classement des zones de mangroves de la Réserve de Faune de Douala-Edéa en quatre principales aires aux fins d'aménagement : les aires de régénération et de réhabilitation, les aires de mangroves de production et de gestion durable, les aires de protection et les aires de développement.

Ce schéma directeur d'aménagement va également intégrer les bassins versants des régions environnantes ayant un apport écologique potentiel direct aux mangroves de la RFDE : l'aménagement du bassin versant de la Dibamba (Massoumbou, Bonépoupa) ; l'aménagement du bassin versant de la Sanaga (Cantons Ndogbianga, Malimba, Longasse, Adié) et l'aménagement du bassin versant de la Lokoundje-Nyong (Canton Yassoukou, Petit Batanga, Elog Batindi, Kribi,...)

La foresterie communautaire sera également encouragée. Le Projet se propose de faciliter la création des forêts communautaires au niveau des bassins versants essentiellement, mais aussi tout autour de la RFDE ; ces forêts communautaires pourront servir de zones tampons et d'alternatives à la coupe illégale du bois des mangroves. En plus, des initiatives de « mangroves communautaires » vont être développées en utilisant l'approche « forêts communautaires »

Quelques études et travaux ont déjà été réalisés dans les mangroves par la FAO, CWCS et d'autres experts. L'étude diagnostique sur l'état des mangroves camerounaises dénommée « Gestion participative et conservation de la biodiversité des mangroves » la FAO a montré que les mangroves du Cameroun dans leur ensemble ont une importance économique et sociale à plusieurs égards :

- (1) les mangroves protègent le littoral contre l'érosion due au vent, aux vagues et aux courants marins et les récifs de corail, les prairies marines et les voies de navigation contre l'ensablement ; Les mangroves abritent une faune très diversifiée, y compris les mammifères, les reptiles, les amphibiens et les oiseaux menacés d'extinction ;
- (2) les mangroves alimentent les réseaux trophiques marins et servent de frayères à toute une série de poissons et de crustacés, dont diverses espèces commerciales ;
- (3) les mangroves sont une ressource vitale pour la subsistance quotidienne des communautés côtières car ces forêts de mangroves leur fournissent du bois de feu pour faire la cuisine et fumer le poisson qui constitue leur source principale de protéine, etc.

D'autre part, la FAO reconnaît que l'écosystème de mangroves jadis en équilibre et jouant parfaitement ses multiples fonctions connaît aujourd'hui des phénomènes de dégradation et que peu d'intérêt est accordé jusqu'à présent aux mangroves au Cameroun :

- (a) les textes en vigueur ne prennent pas suffisamment en compte la spécificité des écosystèmes des mangroves ;
- (b) en matière de conservation des ressources, le plan de zonage n'a pas encore couvert ces formations forestières pour permettre de les incorporer dans le domaine forestier permanent et bénéficier des mesures de protection prévues à cet effet ;
- (c) l'écosystème des mangroves n'est pas aujourd'hui géré sur des bases durables malgré son importance au plan de la production ligneuse et non ligneuse et au plan touristique.

Sur la base de ces insuffisances, la FAO propose quatre axes stratégiques et actions jugées prioritaires pour inverser cette tendance actuelle, sauvegarder les ressources de cet écosystème en vue de leur utilisation durable. Ces stratégies sont :

- 1) la conservation des écosystèmes des mangroves et de leur biodiversité ;
- 2) l'aménagement durable et intégré des mangroves en vue de développer leurs fonctions de production ;
- 3) l'amélioration des conditions de vie des populations riveraines et ;
- 4) la mise en place d'un cadre légal et institutionnel adapté tout en assurant une gestion participative des écosystèmes de mangroves impliquant l'ensemble des acteurs concernés ;

Le projet que nous proposons va contribuer à la mise en œuvre de toutes les recommandations de la FAO dans la zone du projet.

- Le schéma directeur que nous voulons réaliser est la base de l'aménagement durable, axe stratégique n°2 proposé par la FAO.
- Etant entendu que ce plan directeur devra aboutir à « projeter les bases du classement des zones de mangroves de la Réserve de Faune de Douala-Edéa en quatre principales aires aux fins

d'aménagement : les aires de régénération et de réhabilitation, les aires de mangroves de production et de gestion durable, les aires de protection et les aires de développement » tel que repris dans le paragraphe 2.6. Aspects scientifiques et techniques, l'axe stratégique n°1 de la FAO sera aussi couvert par ce projet.

- La présente phase projet a également prévu la promotion de quelques activités génératrices de revenus pour les populations riveraines et une utilisation de la main d'œuvre locale ; ceci va contribuer à améliorer les revenus de ces populations riveraines et par conséquent, l'amélioration des conditions de vie de ces populations : axe stratégique n°3 de la FAO.
- La stratégie de mise en œuvre du présent projet est essentiellement participative avec l'implication effective de toutes les parties prenantes ; en plus, le projet devra aboutir à la création d'un cadre de concertation pour assurer une gestion participative des écosystèmes de mangroves impliquant l'ensemble des acteurs concernés ; ceci permettra la mise en œuvre de la stratégie n°4 de la FAO.

De même les principaux acquis du projet SIKOP intitulé « Aménagement forestier, participation des communautés et utilisation durable de la région forestière de SI-KOP », seront intégrés dans la mise en œuvre du projet. Ce projet a clairement montré l'importance de la participation des communautés locales ainsi que celles de toutes les autres parties prenantes dans le processus d'aménagement forestier afin de parvenir à la gestion durable des ressources forestières. Cette implication des communautés locales est un élément clé très important pour la réussite d'un processus de planification. L'un des résultats les plus pertinents du projet a été la mise en place d'une plateforme de collaboration efficace et permanente entre les différentes parties prenantes nécessaire pour l'atteinte des objectifs du projet.

Le plan d'utilisation des terres élaboré par le projet a permis de développer les activités de développement nécessaires pour la gestion durable du massif forestier de Si-Kop. Ce qui montre l'importance de la planification participative dans la réussite de toute intervention dans un milieu donné.

Sur la base de ces résultats, le projet que nous proposons se veut opérationnel. Pour cela, il va se consacrer prioritairement à l'élaboration participative du schéma directeur d'aménagement des zones de mangroves autour de la réserve de faune de Douala-Edéa de manière spécifique. Cette expérience pourra être reprise dans les autres zones de mangroves du Cameroun. En plus, des activités pilotes génératrices de revenus pour les populations riveraines seront développées. Ceci va favoriser une implication effective des populations locales aux activités du projet et l'appropriation des actions du projet par ces dernières. D'autre part, les zones de mangroves seront bien définies accompagnées d'un plan d'utilisation des terres de manière à garantir toutes les fonctions reconnues à l'écosystème des mangroves. Les études socio économiques ont clairement défini la diversité des populations et des cultures dans la zone du projet. Un cadre de concertation sera développé pour impliquer ces différentes couches de populations dans la mise en œuvre du projet afin que les préoccupations de chaque type d'acteurs soient prises en compte.

2.7. Aspects économiques

Les stratégies développées dans les axes 1, 2, 3 et 5 décrits ci-dessus dans le paragraphe 2.4 permettront aux populations riveraines de la Réserve et particulièrement aux pêcheurs de respecter la législation et de s'acquitter volontairement de leurs droits lorsque cela sera nécessaire.

La loi 94/01 du 20/01/94 et son décret d'application prévoient que la pêche dans les aires protégées doit se faire après paiement de certaines taxes, disposition qui n'a jamais été respectée dans les mangroves de la RFDE. L'application de cette disposition permettra de renflouer les caisses de l'État dans la mesure où un pêcheur qui a statut de résident doit payer 50 000 F/an.

De même, l'utilisation massive du bois de la mangrove comme bois d'énergie pour le fumage artisanal du poisson n'a jamais donné droit à la perception d'une taxe à cause du statut d'aire protégée où on ne peut pas délivrer de permis. La mise au point d'une législation particulière pour les forêts de mangrove permettra malgré la diminution drastique de 75 % de consommation de bois énergie (de 5000 stères /jour à 1250 stères /jour), de percevoir des taxes importantes même à un taux incitatif pour la population qui aurait supporté les directives du Projet.

Ainsi, sur une population active de 2528 pêcheurs qui peuplent la zone de mangrove, environ 70 % étant des résidents, on aura des taxes liées à la pêche de 1770 pers x 50 000 F /an pour les résidents et 858 pers x 10.000 F /an pour les nationaux, soit un total de 87 millions par an.

Les taxes liées à l'exploitation du bois peuvent se calculer sur la base de 33 000 F/m³ actuellement pratiqués à Yoyo. Ce qui représente un chiffre d'affaires de 45 500m³ x 33 000 F/m³ en supposant une

diminution de 75 % de la consommation à la fin du Projet, soit un chiffre d'affaires potentiel annuel de un milliard, quatre cent un millions, cinq cent mille francs FCA (1.401.500.000 FCFA). Si l'on considère que l'Etat ne perçoit que 5 % de ce montant, 42 millions de francs CFA seront collectés à cet effet.

En définitive, les deux activités pourraient procurer 139 millions de francs FCA annuellement ; permettant ainsi au Projet de subvenir à certains besoins si les financements venaient à disparaître. Il est à noter que le coefficient d'entèrè est de 0.5 pour la zone du Projet. Il s'agit ici des prévisions de recettes dont la réalisation sera fonction des personnes effectivement impliquées dans les activités génératrices de revenus pilotes du projet qui s'y rapporteront. Pour les autres activités habituelles, le projet voudrait parvenir au changement des comportements de toutes les parties prenantes impliquées dans la gestion des ressources de la mangrove ; ceci devra aboutir aux relations de « gagnant-gagnant » entre l'Etat et les populations concernées.

La mise en œuvre de ce projet permettra à l'Etat de s'intéresser à cette zone et d'appliquer la législation en vigueur pour permettre aux acteurs concernés de payer leurs taxes qui seront reversées dans les caisses de l'Etat. La législation en vigueur prévoit qu'une partie (10%) des taxes collectées en terme d'exploitation soit retournée aux populations riveraines pour la mise en œuvre de leurs microprojets de développement. C'est à ce niveau que le projet jouera un rôle moteur pour aider les populations concernées à formuler et à mettre en œuvre des activités génératrices de revenus pour améliorer leur niveau de vie.

2.8. Aspects environnementaux

La zone du Projet est une zone côtière où l'altitude maximale dépasse rarement 2 m. Elle est dominée par une pluviométrie annuelle qui dépasse 3 500 mm, une température moyenne d'environ 28°C, une courte saison sèche, un taux de sédimentation élevé dû à l'existence des embouchures de plusieurs fleuves et une marée régulière. Ces conditions ont créé un site favorable pour le développement des mangroves de très hautes tailles et dont le stock sur pied est souvent important allant jusqu'à 911 pieds /ha, soit 1315 m³/ha.

Malheureusement, la pollution issue des activités agro-industrielles et industrielles de la zone côtière risque d'aggraver les effets de l'activité de l'homme qui sont déjà importants dans cet écosystème.

Le Projet aura globalement un impact positif sur l'environnement à travers une réorganisation d'activités dont les principales sont la vulgarisation des fumoirs améliorés, l'aménagement des bassins versants, le reboisement des mangroves, le développement des activités génératrices de revenus alternatives à l'exploitation anarchique et illégale du bois et des autres produits halieutiques, etc. Tout ceci va réduire la quantité de bois consommée, dynamiser la protection halieutique consécutive à la restauration et la conservation de certaines zones de mangrove et une restauration progressive des écosystèmes de mangroves.

Par ailleurs, l'approche organisationnelle incluant les divers acteurs tels que les explorateurs pétroliers dans le comité de pilotage du Projet vise à garantir la réduction de l'impact de leurs activités dans les mangroves.

2.9. Aspects sociaux

L'étude socioéconomique et écologique réalisée dans le cadre de l'Avant-Projet montre que du fait de sa situation à la lisière de trois grandes villes Douala, Edéa et Kribi, et de sa diversité biologique tant floristique que faunique, le milieu humain de la zone du Projet est assez cosmopolite. Sa population serait estimée en moyenne à 30.000 habitants dont près du tiers sont installées dans la partie côtière, et particulièrement dans les campements de pêche (*Etude socioéconomique du Département de la Sanaga Maritime 2001 de l'ONG Cameroon Ecology couplée au Recensement de la population de la Réserve 1999-2000 de l'ONG CWCS*). Dans ces campements de pêche, on observe une variation de la démographie en fonction des saisons. Elle est plus élevée (85%) en période de grande pêche (octobre-avril) et réduite (45%) le reste de l'année.

Les populations autochtones se recrutent parmi les Pongo, Malimba, Yakalag, Bassa, Batanga, Longasse, Ndogbianga. Parmi les populations allogènes, on note la présence des Haoussa, Bété... et des ressortissants d'Afrique de l'Ouest (Nigéria, Ghana, Mali, Niger...)

Sur le plan spatial, la population de la zone est très inégalement répartie et reste largement influencée par la pêche et l'agriculture. Dans la partie maritime, les habitations sont concentrées dans un rayon de moins d'1 km des cours d'eaux. Dans l'ensemble, quatre grands foyers de peuplements peuvent se dégager : (1) forte concentration de la population le long de la côte Atlantique (Mouanko mangrove et

Manoka) due à l'activité de pêche et à ses dérivées ; (2) la région de Mouanko Centre favorisée par sa fonction administrative et les plantations de palmier à huile; (3) le secteur de Yassoukou par les activités agricoles ; et (4) la zone des forêts dégradées d'Edéa et de Dizangué par les activités agricoles, l'exploitation forestière illégale et les carrières. En somme, la région est le théâtre d'un flux humain vers les zones de pêche et les exploitations agricoles (plantations de palmier à huile).

Les populations de la zone sont organisées en villages et campements de pêche ou de chasse placés sous la responsabilité des chefs de village qui sont des auxiliaires de l'administration. Nommés par décision administrative, ces chefs rendent compte de la marche de leurs unités et gèrent les conflits dont la résolution ne requiert pas l'intervention des forces de maintien de l'ordre ou de l'autorité administrative. Les personnes y vivant font partie des associations familiales, religieuses, politiques. D'autres regroupements en fonction des activités ou des groupes d'activités existent (GIC Forêt Communautaire Evolution Ngonga Tima, GIC Forêt Communautaire Solidarité de Pout-Njouma, etc.). On note aussi la présence de quelques comités de développement villageois. Toutes ces entités bien que très peu structurées, sont souvent mises à contribution pour l'épanouissement socioéconomique ou la défense des intérêts de leurs membres.

Dans cette zone, l'organisation sociale est très simplifiée et les relations entre les différentes composantes très fragiles. Le faible esprit de groupe généralement observé dans la région et la forte proportion (55%) des populations étrangères dans la partie maritime mues essentiellement par la recherche du gain en sont quelques illustrations. Ce faible esprit associatif s'observe dans les rapports sociaux ou dans la participation de ces populations aux initiatives de développement ou de gestion durable des ressources naturelles.

La vie politique est animée principalement par quatre partis politiques : le Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais (RDPC), le Mouvement pour la Liberté et la Démocratie au Cameroun (MLDC), l'Union des Populations du Cameroun (UPC), le Social Democratic Front (SDF).

Les principales activités culturelles de la zone sont : le Mpoo, l'Elimbi Elimbi, le Yalaya, le Ngondo, le Ngala, le Mayi. Certaines de ces activités se déroulent au delà de la zone de Projet. Toutefois, elles mobilisent une grande partie de la population y vivant.

Les associations d'allochtones comme l'Association des Ressortissants de l'Ouest à Mouanko (AROM) et Nkul Béti pour la communauté du grand Sud Cameroun servent aussi de cadre d'expression culturelle, mais de moindre ampleur en raison du faible nombre des membres.

Les activités religieuses sont plus générales et servent de cadre d'expression de la foi. Trois communautés religieuses s'y trouvent : les chrétiens, les musulmans et les animistes.

En somme, les activités culturelles sont diversifiées dans la zone. Les populations collaborent autant que possible à l'édification d'un socle sur lequel des initiatives d'envergure peuvent s'appuyer. La dynamique est encore embryonnaire et des efforts doivent être fournis pour asseoir une véritable culture de valeurs positives (structures collectives de développement ou de promotion de la gestion durable des ressources naturelles).

La Réserve de Faune de Douala/Edéa compte 18 écoles publiques, 03 écoles privées primaires, 02 Collèges d'Enseignement Secondaire, 01 SAR/SM et 01 Lycée d'Enseignement Général.

La zone des écosystèmes dégradés abrite 26 écoles primaires, 02 Collèges d'Enseignement Secondaire, 01 Collège privé, 01 Collège d'Enseignement Technique Industriel et Commercial et 01 Lycée d'Enseignement Général. En dehors de ces structures, les élèves de la zone vont fréquenter les établissements scolaires situés dans les différentes villes environnantes. Il est à souligner que les établissements secondaires sont construits dans les chefs lieux des unités administratives.

Certaines de ces écoles n'ont pas assez d'élèves (Elogotot, Kendeck, Dissat) tandis que plusieurs villages/campements de pêche n'ont pas d'écoles (Badangué, Suellaba, Yavi, Yakonzok). Dans l'ensemble, l'état des infrastructures est préoccupant et l'effectif du personnel enseignant reste très réduit.

Pour leurs problèmes de santé, les populations de la zone vont se faire soigner dans les Centres de Santé Intégrés de Mouanko, Manoka, Yoyo, Youmé, Lobéthal, Dizangué, Ngonga, Malimba I. Les populations parcourent de nombreux kilomètres pour atteindre ces structures. En plus, ces centres de santé n'administrent que les premiers soins. A cela s'ajoutent le coût élevé des médicaments et l'absence d'un personnel qualifié. Certains malades préfèrent se rendre dans les hôpitaux des centres urbains. D'autres essaient de se soulager par les médicaments traditionnels. Les principales pathologies observées dans la zone sont : les bilharzioses, les amibiases, les maladies de la peau, le paludisme, les rhumatismes, les infections sexuellement transmissibles (IST) et maladies sexuellement transmissibles (MST).

La zone de Projet compte en moyenne 80 villages et campements qui disposent de 54 forages aménagés ou puits d'eau équipés d'une pompe. L'approvisionnement en eau du reste des villages et campements se fait dans les cours d'eau, rivières ou sources.

Si la qualité de l'eau est relativement bonne dans les forages, elle est de moindre qualité dans les puits et mauvaise dans les cours d'eau, rivières et sources. Même là où les points d'eau existent, les besoins en eau des populations ne sont pas satisfaits et la plupart d'entre elles souffrent des maladies d'origine hydrique. Plusieurs de ces points d'eau sont construits sur des sites non appropriés et certains de leurs équipements ne sont fonctionnels que durant une très courte période faute de maintenance et d'entretien. En outre, l'absence des structures de gestion communautaire est un handicap à la pérennisation de ces ouvrages.

La zone est caractérisée par une inexistence de marchés permanents. Les centres de ravitaillement et d'écoulement des produits sont périodiques. A Mouanko, Petit Batanga et Dehané par exemple, les marchés se tiennent une fois par semaine alors qu'à Yoyo ils se tiennent toutes les deux semaines. Cette situation pose le problème de ravitaillement et d'écoulement des produits ; les populations étant contraintes de se rendre à Edéa, Douala, Kribi et Yaoundé.

Les populations de la zone maritime utilisent les fleuves Sanaga, Dibamba, Nyong, Kwa Kwa comme voies de communication pour se déplacer en pirogue à rame. Elles doivent faire face à de nombreuses difficultés en période de crues telles que les naufrages et inondations qui causent des dégâts matériels importants et des pertes en vies humaines.

En plus des voies fluvio-maritimes, 02 routes principales côtoient la zone de Projet. Il s'agit de la route Douala-Yaoundé et de la route Edéa-Kribi. Il existe également 04 routes secondaires peu fréquentées aux alentours de la zone : la route Edéa-Yoyo ; la route Douala-Yoyo ; la route pétrolière Mvia-Ferme Suisse ; l'ancienne route Edéa-Douala.

Dans l'ensemble, la circulation sur ces routes est très difficile en saison des pluies, à cause de la nature boueuse des sols dans la partie maritime et argileuse vers le continent.

Les femmes de la zone jouent un rôle important dans l'organisation de la vie sociale. Près de 60% des femmes se déploient dans les activités économiques (vente des produits vivriers, des poissons fumés, des huîtres). Leur participation dans les activités génératrices de revenus est d'un apport capital dans l'économie locale de la région. Ce qui est évident est qu'au sein d'une même classe sociale ou d'un même groupe, les femmes n'ont pas les mêmes chances et les mêmes possibilités de développer leurs activités que les hommes. Leurs initiatives sont davantage liées à la survie. Aussi recherchent-elles la sécurité en diversifiant les petites activités sans pour autant s'orienter véritablement vers une activité en croissance continue. Par ailleurs, les soins journaliers des femmes pour leurs enfants et leur famille élargie sont parfois une entrave à leur disponibilité.

Si ces femmes n'arrivent que difficilement à se positionner, nous croyons qu'elles ont à lutter contre un double obstacle :

- D'une part, les capacités intellectuelles dont elles disposent pour mettre en marche une activité sont différentes **parce que les familles accordent la priorité à l'éducation/instruction des garçons.** Elles disposent de moins de ressources financières. Elles éprouvent également des difficultés d'accès au crédit. En plus, elles ne peuvent pas disposer du patrimoine ou de l'épargne du ménage. **Par conséquent,** l'analphabétisme, le manque d'éducation scolaire, l'absence de formation professionnelle, l'individualisme constituent sans doute les principaux obstacles au lancement et à la gestion de leurs activités socio-économiques ; et
- D'autre part, l'environnement social est tel qu'elles ne sont pas encouragées à se positionner comme de véritables agents économiques. Leurs responsabilités familiales et sociales leur sont constamment rappelées **au sein des ménages.**

D'une manière générale, les femmes de la zone ne possèdent pas leurs propres terres. Elles utilisent une partie de l'espace de leur mari pour la culture des tubercules et des légumes dont près de 40% seront consommés. **Les femmes vont puiser l'eau, elles ramassent les huîtres dans l'embouchure de la Sanaga et elles pêchent les poissons dans de nombreux cours d'eau (rivières, ruisseaux et lacs).** Les revenus issus de la vente de leurs produits servent à l'entretien de la famille et à la petite **épargne locale appelée « tontine ».**

Selon le droit coutumier observé dans la zone, la forêt est sacrée et appartient aux ancêtres. Elle a toujours joué un grand rôle dans la vie des populations de la zone. Chaque famille jouit d'un espace forestier qu'il transmet de génération en génération entre ses membres. Les arbres sont non seulement

source d'énergie, mais également fournisseurs des produits alimentaires importants. La forêt offre aux populations de nombreux produits forestiers ligneux et non ligneux destinés à l'alimentation, à la santé, à la construction, à la commercialisation... Certains de ces produits font l'objet d'une exploitation anarchique qui ne repose sur aucune connaissance du potentiel, ni sur les possibilités de régénération. L'exploitation forestière illégale y est aussi très développée. La représentation de l'environnement est dictée par les différents usages qui s'y appliquent : (1) la mer, les fleuves, les rivières, les ruisseaux et les lacs constituent le domaine de la pêche et des rites traditionnels ; (2) la forêt secondaire abrite les champs et les jachères respectivement appelés *mooda* et *éyili* chez les Malimba ; (3) la forêt primaire encore appelée *lipan* chez les Yakalak et les Bassa est le domaine de la chasse, de l'exploitation forestière et de la cueillette de divers produits ; (4) l'habitat constitue le lieu où on pratique essentiellement le jardin de case.

Pour une meilleure implication des populations, le projet va travailler dans le sens d'aider les populations concernées à former des groupes ou des comités de développement qui intègrent toutes les couches sociales en prenant en compte les formes d'organisation existantes dans les villages. Une fois identifiées et à travers les activités prévues dans les axes stratégiques 1, 2 et 3 décrits dans le paragraphe 2.4 ci-dessus, ces organisations communautaires seront analysées pour ressortir leurs forces et leurs faiblesses. De manière graduelle, les communautés des pêcheurs et d'autres acteurs qui ne vivent que temporairement dans les zones du projet vont s'intégrer et seront impliquées dans le processus de développement, ainsi des actions d'accompagnement et de renforcement des capacités d'intégration seront menées aux fins de leur participation effective et efficace dans le projet. En plus, c'est au sein de ces organisations communautaires que l'essentiel de la main d'œuvre non qualifiée sera recrutée **pour certains besoins de mise en œuvre du projet** ; ce qui va constituer une motivation supplémentaire à participer qualitativement et quantitativement aux activités du projet.

D'autre part, la mise en œuvre du volet « Activités génératrices de revenus » devra permettre aux populations de s'intéresser davantage au projet et de s'y impliquer entièrement étant entendu que ces activités vont leur donner les opportunités de générer des revenus substantiels.

Enfin, pour assurer la durabilité du projet, le projet voudrait responsabiliser certains leaders de ces organisations communautaires, notamment les femmes et les jeunes pour une meilleure appropriation des activités du projet.

Pour plus d'efficacité et de durabilité, et comme signalé dans la stratégie du projet, (paragraphe 2.4), la mise en œuvre des activités du projet se feront de manière participative avec les populations locales. Le projet prévoit également une recherche progressive des activités alternatives génératrices de revenus. En plus, pendant toute la durée du projet, les activités de renforcement des capacités techniques, organisationnelles et institutionnelles des populations et des partenaires de la société civile et des structures locales de l'Etat vont être exécutées.

Ce renforcement progressif des capacités des populations devra assurer un transfert de compétences pour qu'à la fin du projet, il y ait une appropriation par ces populations et les autres partenaires des acquis du projet et assurer ainsi la continuité des activités de conservation.

Il est à noter que les populations d'origine nigériane, ghanéenne, malienne et nigérienne vivent dans la zone du projet notamment le long des fleuves Sanaga, Nyong, Dibamba et Kwa-Kwa depuis plus de cinquante ans. Ce sont des populations qui se sont sédentarisées dans la région et leurs familles y sont installées. La pêche étant leur principale activité, les hommes migrent d'un campement de pêche à un autre de manière ponctuelle en fonction de la période de l'année. Ils y pêchent le poisson que leurs épouses et d'autres revendeuses fument en utilisant le bois de la mangrove.

Comme indiqué plus haut, certaines de ces populations sont organisées en associations ou en groupes. Quelques uns de ces regroupements sont légalisés mais la plupart reste informelle. Le projet voudrait donc identifier ces regroupements qui existent déjà et susciter la création de nouveaux regroupements. C'est avec ces regroupements que le projet voudrait travailler pour la mise en œuvre des activités du projet. Le processus de renforcement des capacités que prévoit le projet sera également orienté vers ces regroupements de migrants sédentarisés. L'idée est qu'à la longue, avec la mise en œuvre du schéma directeur d'aménagement, on parvienne à aider ces populations à créer des plantations d'arbres à croissance rapide pour satisfaire leurs besoins afin de protéger l'écosystème de mangrove.

Bref, la participation des parties prenantes, spécialement des populations locales (autochtones et allogènes), se fera par le biais des mécanismes consultatifs qui seront établis dans le cadre du projet. Au niveau du projet, la participation se passera dans les comités consultatifs départementaux de la zone couverte par le projet.

2.10. Risques

D'une manière générale, le Projet présente des risques suffisamment faibles.

Le Projet se réalisera dans deux différents biotopes non similaires, notamment : les forêts de terre ferme des bassins versants et les forêts de mangroves estuariennes qui ont un statut de formation végétale spéciale et dont le cadre institutionnel, opérationnel est peu connu. Ceci est un atout et un facteur pour limiter les risques. Le Projet va donc impliquer un niveau de risques et d'insécurité abordables.

D'autre part, tout en reconnaissant que l'esprit communautaire est plus ou moins faible au Cameroun en général et dans la zone du Projet en particulier, les risques sont presque nuls étant donné que Cam-Eco a des capacités et l'expérience pour appuyer la structuration des populations riveraines concernées. Cam-Eco appuie déjà la création des entités juridiques telles que les GIC et les Associations et elle accompagne les processus de développement des capacités en organisation et en gestion de ces entités juridiques.

Bien plus, la formulation du présent Projet a été très participative. Toutes les parties prenantes présumées ont pris part aux différentes activités de l'Avant-Projet. Ceci présage une participation optimale des populations concernées pendant la mise en œuvre du Projet et une bonne appropriation du Projet par ces populations.

Pour le cas spécifique des populations allogènes, et comme indiqué dans les axes stratégiques 1, 2 et 3 décrits dans le paragraphe 2.4, et dans le paragraphe 2.9, des actions de sensibilisation, d'information, de formation et de suivi rapproché seront menées à leur intention pour leur intégration effective dans le processus de développement. Comme l'a révélé l'étude socioéconomique, toutes les populations sont organisées soit en association, soit en groupement d'initiatives communes ou bien se rencontrent de manière informelle pour leur dynamique interne. Des femmes leaders existent dans ces communautés et celles-ci jouissent d'une bonne audience auprès des autres membres de la communauté. Le projet va mettre l'accent sur ces formes de regroupements ainsi que sur ces femmes leaders pour non seulement faire passer le message, mais aussi et surtout pour avoir leur engagement à participer effectivement, activement et efficacement dans les activités du projet. La mise en œuvre de l'avant-projet a montré que ces groupes sont intéressés à s'impliquer totalement dans le projet. En tout cas, l'intégration des populations étrangères dans les zones du projet n'est plus un problème. Il sera plutôt question d'harmoniser leur participation au processus de développement de la localité.

3. Produits

Objectif spécifique :

Contribuer à l'aménagement durable des écosystèmes de mangroves autour de la Réserve de Faune de Douala-Edéa et des bassins versants associés.

Produit 1 : Le schéma d'aménagement participatif de l'écosystème des mangroves de la zone du Projet est élaboré

Produit 2 : Le niveau de vie des populations riveraines s'est amélioré grâce au développement d'une économie locale communautaire de faible impact sur les écosystèmes de mangroves

4. Activités

Produit 1 : Le schéma d'aménagement participatif des écosystèmes de mangroves est élaboré

Activités	<u>Sous activités</u>	Apports
1.1. Visites d'échanges dans les zones où les mangroves ont été aménagées	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation d'une visite d'échanges dans l'estuaire du Cameroun : Ekondo Titi, Limbe ou Tiko - Organisation d'une visite d'échanges au Bénin - Organisation d'une visite d'échanges dans le Rio Ntem : Campo 	<ul style="list-style-type: none"> - Frais d'organisation des visites d'échanges - Matériels pour la production des supports d'information - Transport local - Indemnités de terrain des participant(e)s : populations locales, Maires, chefs traditionnels, techniciens du Projet - Transport international - Salaire de l'équipe du Projet
1.2. Réalisation des inventaires sociobiologiques et des études socio-économiques détaillées de la zone du Projet	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation des études socioéconomiques détaillées dans toute la zone du projet - Réalisation des inventaires sociobiologiques détaillés dans toute la zone du projet 	<ul style="list-style-type: none"> - Consultants nationaux - Transport local - Indemnités de terrain des consultants nationaux - Salaire de l'équipe du Projet
1.3. Elaboration de la cartographie de la zone du Projet	<ul style="list-style-type: none"> - Cartographie terrestre détaillée de toute la zone du projet - Photographie aérienne de toute la zone du projet 	<ul style="list-style-type: none"> - Consultants nationaux - Indemnités de terrain des consultants nationaux - Transport local - Equipements de cartographie - Achat des cartes aériennes - Matériel pour la production des cartes - Salaire de l'équipe du projet

<p>1.4. Organisation et animation des campagnes d'information, de sensibilisation et d'éducation des parties prenantes</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Campagne d'information sur le projet - Campagne d'information sur le processus d'élaboration du schéma d'aménagement : étapes, rôles et responsabilités des parties prenantes - Information et sensibilisation sur les notions de gestion durable des ressources naturelles - Education environnementale sur les thèmes liés à la protection des mangroves - Information et sensibilisation sur le rôle des acteurs dans la protection des mangroves - Sessions d'animation sur la participation des femmes dans les activités du projet et de conservation des mangroves 	<ul style="list-style-type: none"> - Frais d'organisation des ateliers et de couverture médiatique - Transport local - Indemnités de terrain des techniciens de l'EP - Salaire de l'équipe du Projet
<p>1.5. Elaboration du schéma d'aménagement</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Etat des lieux - Inventaires multi ressources - Zonage des formations de mangroves - Cartographie et délimitation 	<ul style="list-style-type: none"> - Consultant international - Consultants nationaux - Transport international - Transport local - Indemnités de terrain du consultant international - Indemnité de terrain des consultants nationaux - Indemnités de terrain des techniciens de l'EP - Main d'œuvre locale - Equipements de terrain - Frais d'organisation des ateliers avec les parties prenantes - Salaire de l'équipe du Projet
<p>1.6. Validation du schéma d'aménagement</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Ateliers de restitution des résultats de l'état des lieux et du zonage des formations de mangrove - Présentation de la cartographie générale de la zone de mangrove - Validation du schéma d'aménagement 	<ul style="list-style-type: none"> - Consultant international - Consultants nationaux - Transport international - Transport local - Indemnités de terrain du consultant international - Indemnités de terrain des consultants nationaux - Indemnités de terrain des techniciens de l'EP - Frais d'organisation des ateliers de validation - Salaire de l'équipe du Projet

Produit 2 : Le niveau de vie des populations riveraines s'est amélioré grâce au développement d'une économie locale communautaire de faible impact sur les écosystèmes de mangroves

<p>2.1. Identification et formation des groupes d'initiatives communes (GIC) et associations</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation des réunions et des assemblées générales constitutives (AGC) - Constitution et légalisation des groupes et associations - Elaboration et signature des convention de collaboration (CC) - Formations techniques sur sites - Supports organisationnels aux GIC et associations 	<ul style="list-style-type: none"> - Matériels pour la production des statuts et règlements intérieurs - Frais d'organisation des réunions et assemblées générales constitutives - Transport local - Frais d'organisation des formations techniques sur sites - Indemnités de terrain des techniciens de l'EP - Frais pour achat des matériels et équipements pour les GIC et associations
<p>2.2. Renforcement des capacités des partenaires du projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Formation des chefs de postes forestiers et autres personnels des services techniques de l'Etat 	<ul style="list-style-type: none"> - Consultants nationaux - Frais d'organisation des formations - Indemnités de terrain des techniciens de l'EP - Transport local
<p>2.3. Promotion et vulgarisation des Activités alternatives Génératrices de Revenus (AGR)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Fabrication des ruches pour la production du miel - Création des champs maraîchers de gombo et de piment 	<ul style="list-style-type: none"> - Matériels pour la production des supports audiovisuels de vulgarisation - Frais d'organisation des ateliers d'information, de sensibilisation et de formation - Frais pour la fabrication d'une quinzaine de ruches et la création des champs maraîchers de 1 ha, - Transport local - Indemnités de terrain des techniciens de l'EP - Main d'œuvre locale - Salaire de l'équipe du Projet

<p>2.4. Appui à la création de trois forêts communautaires</p>	<p>- Réserve, élaboration des plans simples de gestion et signature des conventions pour trois forêts communautaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Equipements et matériels de formation - Matériels pour la production des supports audiovisuels de formation - Equipements et matériels de foresterie - Frais pour la réserve, l'élaboration des PSG et la signature des conventions de gestion de trois forêts communautaires - Frais d'organisation des ateliers de formation des populations, des chefs traditionnels et des Maires - Transport local - Indemnités de terrain des techniciens de l'EP - Main d'œuvre locale - Equipement de terrain - Salaire de l'équipe du Projet
--	--	--

5. Fiche du Cadre logique

ELEMENTS DU PROJET	INDICATEURS	MOYENS DE VERIFICATION	HYPOTHESES IMPORTANTES
<p>OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT Assurer la pérennisation des ressources des mangroves en vue de l'amélioration des conditions de vie des populations riveraines</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Elaboration d'un document cadre de politique nationale sur les mangroves</u> - <u>Inversion de la tendance vers la réduction des activités illégales et des pratiques destructrices des mangroves</u> 	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Rapports nationaux</u> - Observations directes - Enquêtes auprès des bénéficiaires - Images satellitaires 	<p>Implication des autres acteurs</p>
<p>OBJECTIF SPECIFIQUE 1 Contribuer à l'aménagement des écosystèmes de mangroves autour de la Réserve de Faune de Douala-Edéa et des bassins versants associés</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Au bout de 3 ans, le schéma directeur d'aménagement des mangroves élaboré et validé par le gouvernement et les autres parties prenantes</u> - Au bout de 3 ans, les acteurs impliqués dans les activités du projet ont renforcé leurs capacités techniques, opérationnelles, organisationnelles et institutionnelles, <u>avec une meilleure connaissance de la dynamique des écosystèmes des mangroves</u> - <u>Au bout de 3 ans, les populations ont amélioré leurs conditions de vie grâce aux revenus issus du développement des AGR</u> 	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Document du schéma directeur</u> - <u>d'aménagement des mangroves</u> - Rapports techniques - Observations directes 	<ul style="list-style-type: none"> - Financement accordé à temps par le bailleur; - Collaboration et implication de toutes les parties prenantes y compris les populations étrangères est effective
<p>Produit 1: Le schéma d'aménagement participatif des écosystèmes de mangroves est élaboré</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les inventaires sociobiologiques des zones retenues sont réalisés avant la fin de la 2^{ème} année du projet - Les études socioéconomiques détaillées de tous les villages de la zone du projet sont réalisées pendant la 1^{ère} année du projet - Les cartes aériennes actualisées de la zone retenue sont achetées - Une campagne d'information de masse est organisée à Edéa, Kribi, Mouanko, Douala et Yabassi - Une réunion est organisée dans chaque Canton chaque année - Deux sessions d'éducation environnementale sont organisées dans chaque village et campement de pêche retenu chaque année 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports - Cartes - PV des réunions - Supports d'information, d'éducation et de sensibilisation - Casette vidéo de la table ronde - Schéma d'aménagement - Lettre de notification de validation - Bordereau de transmission - Observations directes - Document de plan de reboisement 	<ul style="list-style-type: none"> - Disponibilités des financements à temps - Collaboration et implication de toutes les parties prenantes y compris les populations étrangères est effective

<p>Produit 2 : Le niveau de vie des populations riveraines s'est amélioré grâce au développement d'une économie locale communautaire de faible impact sur les écosystèmes de mangroves</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Des visites d'échanges sur l'aménagement des mangroves sont organisées au niveau national, africain et mondial avant la fin du Projet - Une réunion de validation est organisée à Edéa, à Kribi et à Mouanko, six mois avant la fin du Projet - Trois mois avant la fin du Projet, le schéma d'aménagement est finalisé, validé et transmis à la tutelle 	<p>communautaire Fiche technique de suivi</p>	
<ul style="list-style-type: none"> - A l'issu du projet au moins 80% des GIC et associations existantes dans la zone du projet sont identifiées et renforcées - A l'issu du projet au moins 80% des villages et campements de pêche couverts par le projet ont créé des GIC ou associations là où ça n'existe pas - Au bout de 3 ans, au moins 75% des villages et campements de pêche couverts par le projet ont signé les conventions de collaboration avec le projet - A l'issu des 3 années de projet, au moins 80% des GIC et associations ont amélioré leurs capacités techniques sur la conduite des activités d'aménagement des mangroves et l'importance de leur gestion durable - A l'issu des 3 années de projet, au moins 70% des partenaires de la zone du projet sont formés et ont amélioré techniquement leurs capacités - Au bout de 3 ans, 20% des populations riveraines ont adopté et développé des AGR - Trois forêts communautaires sont créées pendant la durée du Projet - Les populations ont augmenté leurs revenus grâce à la vente du miel, du gombo et du piment 		<ul style="list-style-type: none"> - Rapport d'activités - Observations directes - Enquêtes auprès des ménages - Conventions de collaboration - Rapports de réunions et de formations - Interviews sur le terrain - Conventions de gestion des forêts communautaires créées - Statistiques des communautés 	<ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité de financement - Adhésion des populations (tous les groupes sociaux) aux activités du Projet

6. Plan des Travaux

Produit / Activités	Responsabilité	Année 1 : 2009				Année 2 : 2010				Année 3 : 2011			
		Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4
1. Le schéma d'aménagement participatif des écosystèmes de mangroves est élaboré													
1.1. Visites d'échanges dans les zones où les mangroves ont été aménagées	EP+Com												
1.2. Réalisation des inventaires socio-biologiques et des études socio-économiques détaillées de la zone du Projet	CN+EP+Com												
1.3. Elaboration de la cartographie de la zone du Projet	CN+EP+Com												
1.4. Organisation et animation des campagnes d'information, de sensibilisation et d'éducation des parties prenantes	EP+Com												
1.5. Elaboration du schéma d'aménagement	CI+EP+Com												
1.6. Validation du schéma d'aménagement	CI+CN+EP+Com												
2. Le niveau de vie des populations riveraines s'est amélioré grâce au développement d'une économie locale communautaire de faible impact sur les écosystèmes de mangroves													
2.1. Identification et formation des groupes d'initiatives communes (GIC) et associations	EP+Com												
2.2. Renforcement des capacités des partenaires du projet	CN+EP												
2.3. Promotion et vulgarisation des Activités alternatives Génératrices de Revenus (AGR)	EP+Com												
2.4. Appui à la création des forêts communautaires et communales	EP+Com												

Légende :

EP (Équipe du Projet) ; CN (Consultant National) ; CI (Consultant International) ; Com (Communautés)

7. Budget

7.1. Budget global détaillé par activité

1 US Dollar = 500 FCFA

N°	Produit / Activités	Descriptions	Unité	Quantité	Coût unitaire en dollar	Total en dollar	Cam-Eco	OIBT
Produit 1	Le schéma d'aménagement participatif des écosystèmes de mangroves est élaboré							
	Visites d'échanges dans les zones où les mangroves ont été aménagées							
A1.1		Frais d'organisation des visites d'échanges	Visites	3	3600	10800	0	10800
		Production des supports	Dépliants et autres	FF	1000	1000	0	1000
		Transport international	Billet d'avion	3	900	2700	0	2700
		Indemnités de terrain des participants	FF	FF	1000	1000	0	1000
		Salaires de l'EP	Salaires/mois	PM				
A1.2	Réalisation des inventaires socio-biologiques et des études socio-économiques détaillées de la zone du projet							
		Consultants nationaux	Personnes/mois	3	2400	7200	0	7200
		Indemnités de terrain des CN	Personnes/jours	20	50	1000	0	1000
		Salaires de l'EP	PM	PM		0		
A1.3	Elaboration de la cartographie de la zone du Projet							
		Consultants nationaux	Personnes/mois	1	2400	2400	0	2400
		Indemnités de terrain des CN	Personnes/jours	20	50	1000	0	1000
		Equipements de cartographie	Table de numérisation	1	3600	3600	0	3600
			Logiciels de cartographie	2	2400	4800	4800	0
			Ordinateurs et accessoires	1	1700	1700	0	1700
			Imprimante et accessoires	1	1300	1300	0	1300
		Matériels pour la production des cartes	Papier divers formats	FF	2700	2700	0	2700
		Achat cartes satellitaires	Cartes	FF	3000	3000	0	3000
		Salaires de l'EP	PM	PM		0		

Organisation et animation des campagnes d'information, de sensibilisation et d'éducation des parties prenantes										
A1.4	Frais d'organisation des ateliers		Ateliers	FF	16200	16200	0	16200	0	16200
	Couverture médiatique		Sessions	FF	3000	3000	3000	0	0	0
	Salaires de l'EP		PM							
	Indemnités de terrain des techniciens		Personnes/jours	360	20	7200	7200	0	7200	0
Elaboration du schéma d'aménagement										
A1.5	Consultant international		Experts/mois	1	10000	10000	0	10000	0	10000
	Consultants nationaux		Personnes/mois	3	2400	7200	0	7200	0	7200
	Indemnités de terrain du CI		Experts/jours	20	50	1000	0	1000	0	1000
	Indemnités de terrain des CN		Personnes/jours	60	50	3000	0	3000	0	3000
	Indemnités de terrain des techniciens		Personnes/jours	160	20	3200	0	3200	0	3200
	Frais pour la main d'œuvre locale : layonnage, comptage, creusage des fosses, etc.		Personnes/jours	1200	4	4800	0	4800	0	4800
	Frais d'organisation des ateliers		Ateliers	FF	14400	14400	0	14400	0	14400
	Transport international		Billet d'avion	1	1700	1700	0	1700	0	1700
	Salaires de l'EP		PM			0				
	Equipements de terrain		Bottes, imperméables, etc.	FF	400	400	0	400	0	400
Validation du schéma d'aménagement										
A1.6	Consultant international		Experts/mois	1	10000	10000	0	10000	0	10000
	Consultants nationaux		Personnes/mois	1	2400	2400	0	2400	0	2400
	Indemnités de terrain du CI		Experts/jours	10	50	500	0	500	0	500
	Indemnités de terrain des CN		Personnes/jours	10	50	500	0	500	0	500
	Indemnités de terrain des techniciens		Personnes/jours	20	20	400	0	400	0	400
	Frais d'organisation des ateliers de validation		Ateliers	3	3800	11400	0	11400	0	11400
	Transport international		Billet d'avion	1	1700	1700	0	1700	0	1700

	Salaire de l'EP	PM			0			
	Sous-total 1:							
						143200		
						7800		
						135400		
Produit 2	Le niveau de vie des populations riveraines s'est amélioré grâce au développement d'une économie locale communautaire de faible impact sur les écosystèmes de mangroves							
A2.1	Identification et formation des GIC et associations	Production des statuts et RI	Statuts et RI	FF	800	800	0	800
		Frais d'organisation des réunions et AGC	Ateliers	FF	1400	1400	0	1400
		Frais de légalisation des GIC et associations	Certificats	FF	600	600	0	600
		Frais d'organisation des formations techniques sur sites	Ateliers		3000	3000	0	3000
		Indemnités de terrain des techniciens de l'EP	Personnes/jour	50	20	1000	0	1000
		Frais pour achat des matériels pour les GIC et associations	Equipements pour GIC et associations	FF	1000	1000	0	1000
		Consultants nationaux	Personne/mois	1	2400	2400	0	2400
		Frais d'organisation des formations	Ateliers	FF	1800	1800	0	1800
		Indemnités de terrain des techniciens de l'EP	Personne/jours	50	20	1000	0	1000
		A2.2	Renforcement des capacités des partenaires	Promotion et vulgarisation des Activités alternatives Génératrices de Revenus (AGR)				
A2.3	Production des supports Frais d'organisation des ateliers Construction des ruches et accessoires Création des champs maraîchers Indemnités de terrain des techniciens Frais pour la main d'œuvre locale	Affiches, dépliants	FF	1000	1000	0	1000	
		Ateliers	FF	1800	1800	0	1800	
		Ruches	15	700	10500	0	10500	
		Champ/ha	1	1500	1500	0	1500	
		Personnes/jours	280	20	5600	0	5600	
		Personnes/jours	900	4	3600	0	3600	

Appui à la création de trois forêts communautaires							
A2.4	Production des supports Equipements et matériels de formation	Affiches, dépliants	FF	600	600	0	600
	Frais d'organisation des ateliers de formation	Tableaux Flipchart	2	150	300	150	150
	Réservation des FC, élaboration PSG et Convention	Ateliers	FF	3000	3000	0	3000
		Forêt	3	5500	16500		16500
		GPS Extress	1	500	500	0	500
		Moto et accessoires	2	7000	14000	0	14000
		Entretien motos	FF	1440	1440	0	1440
		Carburants/lubrifiants	FF	1800	1800	0	1800
		Boussoles topochoaix	1	600	600	0	600
		Rubans forestiers	2	200	400	0	400
		Appareil photo numérique	1	700	700	210	490
		Camera	1	800	800	800	0
		Bottes, bâches, imperméables, sacs de couchage, matelas	FF	800	800	0	800
		Personnes/jours	360	20	7200	0	7200
		Personnes/jours	2700	4	10800	0	10800
		PM			0		
	Sous-total 2:			96440	1160	95280	
	Salaire de l'équipe du projet	Coordonnateur du projet	36	1600	57600	17280	40320
	Administrateur-comptable		36	800	28800	8640	20160
	Secrétaire		36	300	10800	5400	5400
	Chauffeur		36	240	8640	0	8640

	Gardien	Personnes/mois	36	180	6480	6480	0
	Sous-total 3:						
	Indemnités de terrain	Personnes/mois	36	700	25200	0	25200
	Aménagement	Personnes/mois	36	700	25200	0	25200
	Economie locale et DC	Personnes/mois	36	500	18000	0	18000
	Animateur Zone Sanaga-Lokoundje	Personnes/mois	36	500	18000	0	18000
	Animateur Zone Mouanko	Personnes/mois	36	500	18000	0	18000
	Animateur Zone Yabassi-Wouri	Personnes/mois	36	500	18000	0	18000
	Sous-total 4:						
	Véhicule 4X4		1	30000	30000	0	30000
	Entretien du véhicule		FF	7200	7200	0	7200
	Carburant/lubrifiants		FF	14400	14400	0	14400
	Ordinateur et accessoires		1	1700	1700	0	1700
	Bureau du projet		36	380	13680	6840	6840
	Fonctionnement du bureau		36	400	14400	7200	7200
	Matériels de bureau		36	200	7200	0	7200
	Réunions du Comité Directeur	Comité Directeur	3	1800	5400	0	5400
	Missions de suivi sur le terrain	Comité de Suivi MINFOF	FF	7800	7800	7800	0
	Sous-total 5:						
	Sous-total général 1:						
	Frais d'audit financier		FF	10000	10000	0	10000
	OIBT Frais de suivi et examen			30000	30000	0	30000
	OIBT Frais d'évaluation à mi-parcours			10000	10000	0	10000
	OIBT Frais d'évaluation ex-post			15000	15000	0	15000
	Sous-total 4:						
	OIBT Frais d'appui (8%)			39027	39027	0	39027
	Remboursement avant projet			79164	79164	0	79164
	Frais de gestion de l'AE (15%)			83721	83721	83721	0
	Total général						
				825.052	154.021	154.021	671.031

7.2. Budget total du projet consolidé par année

1 US Dollar = 500 FCFA

Rubrique	TOTAL	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	
10	Personnel du projet				
11	Cadres du projet				
	Coordonnateur du projet (50%)	57600	19200	19200	19200
	Administrateur-comptable (60%)	28800	9600	9600	9600
	Secrétaire (50%)	10800	3600	3600	3600
	Chauffeur (100%)	8640	2880	2880	2880
	Gardien (100%)	6480	2160	2160	2160
12	Consultants nationaux				
	Consultant en inventaires sociobiologiques	3600	3600	0	0
	Consultant en études socioéconomiques	3600	3600	0	0
	Consultant/cartographie	2400	1800	600	0
	Consultant national/plan d'aménagement	7200	5400	1080	720
	Consultant national/validation plan	2400	0	1200	1200
	Consultant en renforcement des capacités des partenaires	2400	1200	1200	0
13	Autres effectifs				
	Main d'œuvre locale:				
	Frais pour la main d'œuvre locale : layonnage, comptage, creusage des fosses, etc.	4800	3600	720	480
	Frais pour la main d'œuvre locale : layonnage et comptage	10800	8100	1620	1080
	Frais pour la main d'œuvre locale: activités AGR	3600	1800	900	900
14.	Bourses et formation				
	Frais d'organisation des visites d'échanges	10800	3600	3600	3600
	Frais d'organisation des ateliers d'information, sensibilisation, éducation,...	16200	8100	4050	4050
	Frais d'organisation des ateliers sur le schéma d'aménagement	14400	10800	2160	1440
	Frais d'organisation des ateliers de validation	11400	0	5700	5700
	Frais d'organisation des AGC des GICs et associations	1400	350	700	350
	Frais d'organisation des formations techniques sur sites	3000	750	1500	750
	Frais d'organisation des formations des partenaires	1800	900	900	0
	Frais d'organisation des ateliers sur les AGR	1800	900	450	450
	Construction des ruches et accessoires	10500	5250	2625	2625
	Création des champs maraîchers	1500	750	375	375
	Frais d'organisation des formations sur les FC	3000	2250	750	0

	Frais d'élaboration des PSG des FC	16500	4125	8250	4125
16	Consultants internationaux				
	Consultant international pour le schéma d'aménagement	20000	10000	5000	5000
	Total rubrique:	265420	114315	80820	70285
30.	Déplacement et indemnités				
	Transport international	6100	2440	1830	1830
	Indemnités de terrain du CI	1500	1125	225	150
	Indemnités de terrain des CN	5500	2750	1650	1100
	Indemnités de terrain des techniciens	25600	12800	7680	5120
	Indemnités des participants aux visites d'échanges	1000	333	333	333
	Indemnités Chefs Composantes	50400	16800	16800	16800
	Indemnités animateurs Zones	54000	18000	18000	18000
	Total rubrique:	144100	54248	46518	43333
40.	Immobilisations				
	Table de numérisation	3600	3600	0	0
	Logiciels de cartographie	4800	4800	0	0
	Ordinateurs et accessoires	3400	3400	0	0
	Imprimante et accessoires	1300	1300	0	0
	Equipements de terrain	1200	1200	0	0
	Equipements de formation	300	300	0	0
	Certificats de légalisation	600	150	300	150
	Équipements des GICs et Associations	1000	250	500	250
	GPS Extress	500	500	0	0
	Moto et accessoires	14000	14000	0	0
	Boussole Topochaix	600	600	0	0
	Rubans forestiers	400	400	0	0
	Appareil photo numérique	700	700	0	0
	Camera	800	800	0	0
	Véhicule 4X4	30000	30000	0	0
	Local	13680	4560	4560	4560
	Total rubrique:	80120	67640	6440	6040
50.	Biens consommables				
	Production des supports	2600	1950	390	260
	Production des statuts et RI	800	200	400	200
	Matériels pour la production des cartes	2700	2025	405	270
	Achat des cartes satellitaires	3000	3000	0	0
	Carburant/lubrifiants	14400	4800	4800	4800
	Entretien du véhicule	7200	2400	2400	2400
	Entretiens motos	1440	480	480	480
	Carburants/lubrifiants	1800	600	600	600

	Fonctionnement du bureau	14400	4800	4800	4800
	Matériels de bureau	7200	2400	2400	2400
	Total rubrique:	52300	21575	15595	15130
60.	Divers				
	Couverture médiatique	3000	1500	300	1200
	Frais d'organisation des réunions du CD	5400	1800	1800	1800
	Frais d'audit financier	10000	3000	3000	4000
	Frais d'organisation des missions de suivi	7800	2600	2600	2600
	Total rubrique:	26200	8900	7700	9600
70.	Frais de gestion de l'A.E.	83721	27907	27907	27907
	Total rubrique	83721	27907	27907	27907
	SOUS TOTAL	651861	294585	184980	172295
80.	Suivi, Evaluation et administration OIBT				
	Frais de suivi et examen	30000			
	Frais Evaluation à mi-parcours	10000			
	Frais Evaluation ex-post	15000			
	Frais appui programme	44227			
	Total rubrique	99227			
90.	Remboursement avant-projet	79164			
	TOTAL GLOBAL	830.252			

7.3 Budget global du projet par activité

1 US Dollar = 500 FCFA

Produits/Activités+Dépenses non liées à une activité	Rubriques budgétaires							Total général
	10.	30.	40.	50.	60.	Année, Trimestre		
	Personnel du projet	Déplacement et indemnités	Immobilisations	Consommables	Divers			
Produit 1: Le schéma d'aménagement participatif des écosystèmes de mangroves est élaboré								
							Y1Q1	
A1.1	22032	14140	0	1000	0		Y2Q3Q4	37172
							Y3Q1	
A1.2	18432	11440	0	0	0		Y1Q2Q3Q4 Y2Q1Q2	29872
							Y1Q3Q4	
A1.3	13632	11440	11400	5700	0		Y2Q1Q2Q3Q4	42172
A1.4	27432	17640	0	0	3000		Y1Q2Q3Q4	48072
							Y2Q1Q2Q3Q4	
							Y3Q1Q2Q3Q4	
A1.5	47632	19340	400	0	0		Y1Q3Q4	67372
							Y2Q1Q2Q3Q4 Y3Q1Q2 Q3Q4	
A1.6	35032	13540	0	0	0			48572
	164192	87540	11800	6700	3000		Y3Q1Q2Q3Q4	
Sous-total 1	(OIBT+AE)	(OIBT)	(OIBT+AE)	(OIBT)	(AE)			

7.4 Budget du projet par année et par source : OIBT

1 US Dollar = 500 FCFA

Rubriques budgétaires		Décassements annuels			
		TOTAL	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3
10.	Personnel du projet				
11	Cadres du projet				
	Coordonnateur du projet (50%)	40320	13440	13440	13440
	Administrateur-comptable (60%)	20160	6720	6720	6720
	Secrétaire (50%)	5400	1800	1800	1800
	Chauffeur (100%)	8640	2880	2880	2880
12	Consultants nationaux				
	Consultant en inventaires sociobiologiques	3600	3600	0	0
	Consultant en études socioéconomiques	3600	3600	0	0
	Consultant/cartographie	2400	1800	600	0
	Consultant national/plan d'aménagement	7200	5400	1080	720
	Consultant national/validation plan	2400	0	1200	1200
	Consultant national/Renforcement des capacités des partenaires	2400	1200	1200	0
13	Autres effectifs				
	Frais pour la main d'œuvre locale : layonnage, comptage, creusage des fosses, etc.	4800	3600	720	480
	Frais pour la main d'œuvre locale : layonnage et comptage	10800	8100	1620	1080
	Frais pour la main d'œuvre locale: activités AGR	3600	1800	900	900
14.	Bourses et formation				
	Frais d'organisation des visites d'échanges	10800	3600	3600	3600
	Frais d'organisation des ateliers d'information, sensibilisation, éducation,...	16200	8100	4050	4050
	Frais d'organisation des ateliers sur le schéma d'aménagement	14400	10800	2160	1440
	Frais d'organisation des ateliers de validation	11400	0	5700	5700
	Frais d'organisation des AGC des GICs et Associations	1400	350	700	350
	Frais d'organisation des formations techniques sur sites	3000	750	1500	750
	Frais d'organisation des formations des partenaires	1800	900	900	0
	Frais d'organisation des ateliers sur les AGR	1800	900	450	450
	Construction des ruches et accessoires	10500	5250	2625	2625
	Création des champs maraîchers	1500	750	375	375
	Frais d'organisation des formations sur les FC	3000	2250	450	300
	Frais d'élaboration des PSG des FC	16500	4125	8250	4125
16	Consultants internationaux				
	Consultant international pour le schéma d'aménagement	20000	10000	5000	5000
	Total rubrique:	227620	101715	67920	57985

30.	Déplacement et indemnités				
	Transport international	6100	2440	1830	1830
	Indemnités de terrain du CI	1500	1125	225	150
	Indemnités de terrain des CN	5500	2750	1650	1100
	Indemnités de terrain des techniciens	25600	12800	7680	5120
	Indemnités des participants aux visites d'échanges	1000	333	333	333
	Indemnités Chefs Composantes	50400	16800	16800	16800
	Indemnités animateurs Zones	54000	18000	18000	18000
	Total rubrique:	144100	54248	46518	43333
40.	Immobilisations				
	Table de numérisation	3600	3600	0	0
	Ordinateurs et accessoires	1700	1700	0	0
	Imprimante et accessoires	1300	1300	0	0
	Equipements de terrain	1200	1200	0	0
	Equipements de formation	150	150	0	0
	Certificats de légalisation	600	150	300	150
	Équipements des GICs et Associations	1000	250	500	250
	GPS Exress	500	125	250	125
	Moto et accessoires	14000	14000	0	0
	Entretiens motos	1440	480	480	480
	Carburants/lubrifiants	1800	600	600	600
	Boussole Topochaix	600	600	0	0
	Rubans forestiers	400	400	0	0
	Appareil photo numérique	490	490	0	0
	Véhicule 4X4	30000	30000	0	0
	Local	6840	2280	2280	2280
	Total rubrique:	65620	57325	4410	3885
50.	Biens consommables				
	Production des supports	2600	1950	390	260
	Production des statuts et RI	800	200	400	200
	Matériels pour la production des cartes	2700	2025	405	270
	Achat des cartes satellitaires	3000	3000	0	0
	Carburant/lubrifiants	14400	4800	4800	4800
	Entretien du véhicule	7200	2400	2400	2400
	Fonctionnement du bureau	7200	2400	2400	2400
	Matériels de bureau	7200	2400	2400	2400
	Total rubrique:	45100	19175	13195	12730
60.	Divers				
	Frais d'organisation des réunions du CD	5400	1800	1800	1800
	Frais d'audit financier	10000	3000	3000	4000
	Total rubrique:	15400	4800	4800	5800
	SOUS TOTAL	497.840	237.263	136.843	123.733

80.	Suivi, Evaluation et administration OIBT				
	Frais de suivi et examen	30000			
	Frais Evaluation à mi-parcours	10000			
	Frais Evaluation ex-post	15000			
	Frais appui programme	44227			
	Total rubrique	99227			
90.	Remboursement avant-projet	79164			
	TOTAL GLOBAL	676.231			

7.5 Budget du projet par année et par source : Agence d'exécution (Cam-Eco)

1 US Dollar = 500 FCFA

Rubriques budgétaires		Décaissements annuels			
		TOTAL	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3
10.	Personnel du projet				
11	Cadres du projet				
	Coordonnateur du projet (50%)	17280	5760	5760	5760
	Administrateur-comptable (60%)	8640	2880	2880	2880
	Secrétaire (50%)	5400	1800	1800	1800
	Gardien (100%)	6480	2160	2160	2160
40.	Immobilisations				
	Logiciels de cartographie	4800	4800	0	0
	Ordinateurs et accessoires	1700	1700	0	0
	Equipements de formation	150	150	0	0
	Appareil photo numérique	210	210	0	0
	Camera	800	800	0	0
	Local	6840	2280	2280	2280
	Total rubrique:	14500	9940	2280	2280
50.	Biens consommables				
	Fonctionnement du bureau	7200	2400	2400	2400
	Total rubrique:	7200	2400	2400	2400
60.	Divers				
	Couverture médiatique	3000	1000	1000	1000
	Frais d'organisation des missions de suivi	7800	2600	2600	2600
	Total rubrique:	10800	3600	3600	3600
70.	Frais de gestion de l'A.E.	83721	27907	27907	27907
	Total rubrique	83721	27907	27907	27907
	SOUS TOTAL	154.021	56.447	48.787	48.787

TROISIEME PARTIE : DISPOSITIONS OPERATIONNELLES

3.1. Structure de gestion du Projet

L'Agence d'exécution :

L'ONG Cameroon Ecology est l'agence d'exécution du Projet. C'est elle qui répond de toute la gestion technique, administrative et financière du Projet auprès de l'OIBT. C'est aussi Cam-Eco qui assure la coordination générale du Projet. Une structure de Projet avec à sa tête un coordonnateur sera responsable de la gestion opérationnelle et financière du Projet.

Le Comité Directeur :

C'est l'organe de la coordination intersectorielle. Le Comité Directeur apprécie les rapports techniques et financiers du Projet et fait des recommandations pour la poursuite des activités du Projet.

Il se réunit une fois par an et son président peut faire appel à toute expertise extérieure lorsque cela est nécessaire. Le CD est composé de :

- Président : Le Chef de Division de la Coopération et des Projets
- Rapporteur : Le Délégué Provincial des Forêts et de la Faune du Littoral
- Membres :
 - Un représentant de la Direction des Forêts
 - Deux Maires des Communes de la zone de Projet
 - Un représentant de l'OIBT
 - **Deux représentant(s) des populations locales**
 - Et trois observateurs

Le Comité de suivi :

Le Comité de suivi (CS) est un organe de suivi technique des activités du Projet. Il a pour rôle le suivi de l'exécution du Plan d'Opérations Annuel (PAO) du Projet. Le CS s'assure de la bonne mise en œuvre du Projet sur le terrain. Il se réunit deux fois par an pour faire le point sur l'exécution du Projet et discuter le plan de travail semestriel. Le Comité de suivi se charge aussi de l'évaluation interne annuelle et appuie le coordonnateur du Projet dans la préparation du plan d'opérations annuel. Le Comité de suivi est composée de :

Président : Division de la Coopération et des Projets

Rapporteur : Délégué Départemental des Forêts et de la Faune de la Sanaga Maritime

Les membres :

- Le Délégué Départemental des Forêts et de la Faune de l'Océan
- Le Délégué Départemental des Forêts et de la Faune du Nkam
- Le Délégué Départemental des Forêts et de la Faune du Wouri
- Le Coordinateur du Projet
- **Deux représentants des chefferies traditionnelles de la zone**

Le Coordinateur du Projet :

Désigné par l'agence d'exécution Cameroon Ecology, le Coordinateur du Projet (CP) est le responsable de l'organe d'exécution du Projet. Il est le responsable de toutes les activités du Projet. C'est le Coordinateur qui supervise toute la mise en œuvre du Projet et rend compte au Comité de suivi et au Comité Directeur.

L'Unité Technique :

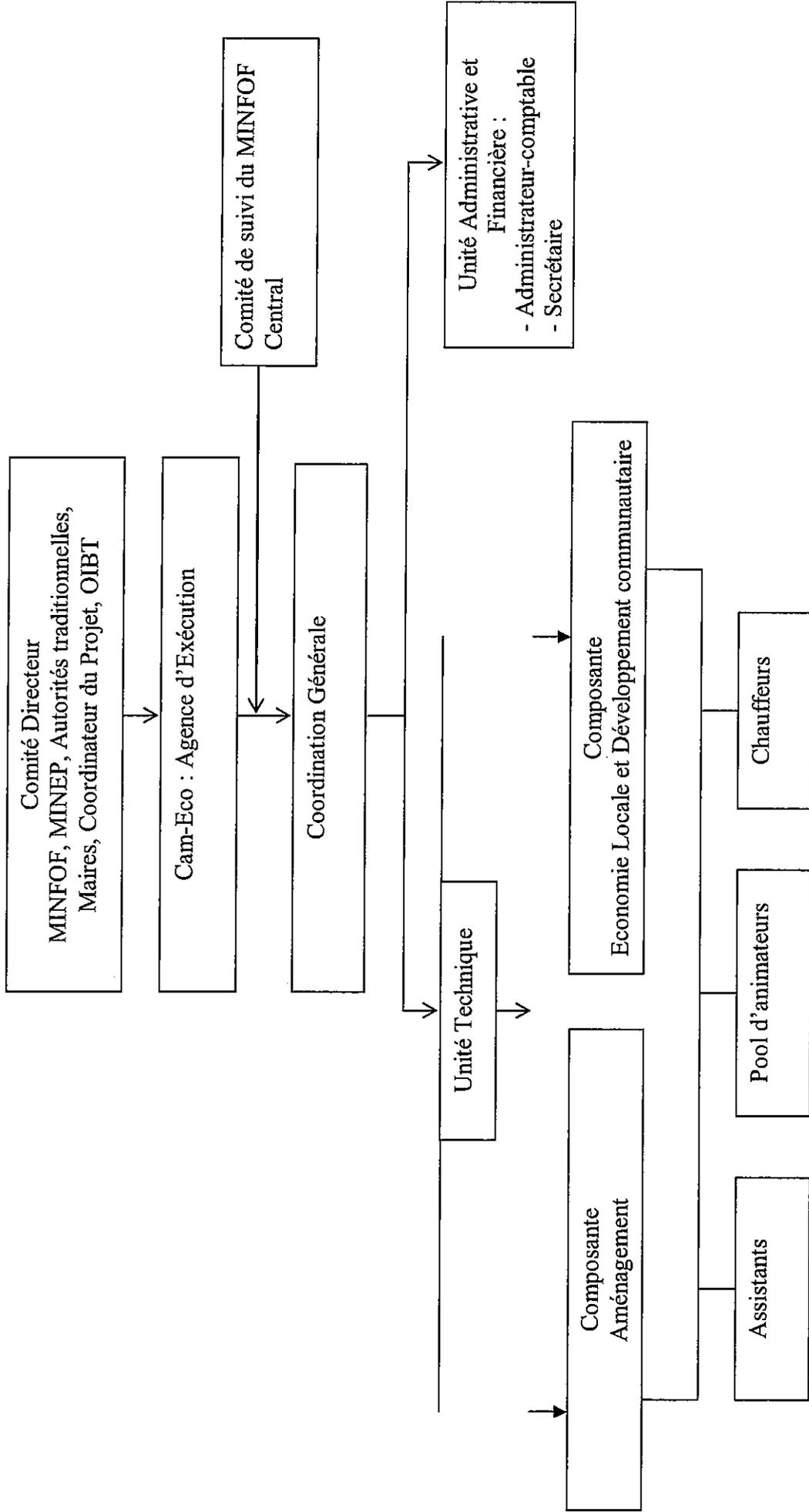
Elle se compose de deux composantes ayant chacune à sa tête un Chef de Composante (CC). Il s'agit de :

- Composante Aménagement
- Composante Economie locale et développement communautaire, avec une sous composante « Renforcement des capacités/ Développement institutionnel »

Les dispositions particulières de gestion

- La mise en œuvre effective et quotidienne du Projet sera assurée par le Coordinateur du Projet, nommé par l'ONG Cameroon Ecology, agence d'exécution
- La Direction du Projet sera basée à Edéa

ORGANIGRAMME GENERAL



3.2. Suivi, rapports et évaluation

3.2.1. Les rapports d'avancement du Projet

Les rapports d'avancement du Projet seront élaborés par le Coordinateur du Projet et transmis à l'OIBT par Cameroon Ecology à intervalle de 06 mois. Tous les rapports des consultants seront soumis à l'OIBT.

3.2.2. Rapports et procès-verbaux des sessions du Comité Directeur et du Comité de suivi

Des rapports des procès-verbaux des Comités Directeur et de suivi seront soumis au fur et à mesure de leurs sessions durant l'exécution du Projet. Ces rapports feront état de l'évolution administrative, financière et technique du Projet. Trois rapports à cet effet seront soumis à l'OIBT par le Comité Directeur et six rapports seront soumis par le Comité de suivi.

3.2.3. Evaluation finale

L'évaluation finale sera organisée trois mois avant la fin du Projet. Comme dans le cas de l'évaluation à mi-parcours, un consultant international et un consultant national seront recrutés à cet effet. L'équipe du Projet participera à cette évaluation dont les résultats serviront comme base pour la formulation de la seconde phase du Projet.

3.2.4. Le rapport d'achèvement

Le rapport d'achèvement sera soumis à l'OIBT trois mois après l'achèvement du Projet. Ce rapport fera le point sur les réalisations techniques du Projet, les leçons apprises et les difficultés rencontrées pendant la mise en œuvre du Projet.

3.3. Fonctionnement et entretien futurs

La réalisation du schéma directeur de la zone des mangroves permettra d'avoir une photographie générale de la zone. Ce schéma directeur va ressortir les différentes zones en fonction des ressources qui s'y trouvent, les usages qui y sont faits par les populations et les différentes fonctions des mangroves. Pour une gestion durable de ces écosystèmes, le projet va appuyer la mise en place des mécanismes de coordination, la participation des usagers des mangroves et la planification avec l'implication des principaux acteurs évoluant dans la zone du projet.

Compte tenu de la complexité de la situation sociale de la zone du projet, une évaluation à mi-parcours sera réalisée après douze mois d'exécution du projet. Elle aura pour but de d'évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre du projet et de donner des indications nécessaires sur la conduite à suivre pour une mise en œuvre harmonieuse du projet. Elle permettra aussi d'évaluer les mécanismes susceptibles de contribuer à assurer la durabilité des acquis du projet.

QUATRIEME PARTIE : CADRE DES BOIS TROPICAUX

4.1. Conformité avec l'AIBT de 1994

Ce Projet est conforme aux objectifs ci-après de l'article premier de l'AIBT de 1994:

(c) Contribuer au processus de développement durable

Le Projet va aider les communautés à générer les revenus pour la construction des infrastructures communautaires d'une part, et d'autre part à développer les activités génératrices de revenus en vue de l'amélioration de leurs conditions de vie. Tout ceci sera mené avec des approches qui garantissent l'utilisation durable des ressources naturelles ;

(f) Promouvoir et appuyer la recherche et le développement en vue de l'amélioration de l'aménagement des forêts et de l'efficacité de l'utilisation du bois ainsi que le renforcement de la capacité de conserver et développer d'autres valeurs forestières dans les forêts tropicales de production de bois;

(i) Encourager les membres à développer des politiques nationales visant l'utilisation durable et la conservation des forêts de production de bois et de leurs ressources génétiques, en maintenant l'équilibre écologique des régions concernées, dans le contexte du commerce de bois.

Les forêts de mangroves jouissent d'une importance écologique et socio-économique. Elles produisent également des produits secondaires faisant l'objet du commerce international. L'aménagement des forêts de mangroves va permettre de garantir une base de ressources des bois tropicaux, la survie de plusieurs espèces animales protégées mais déjà menacées dans la zone du littoral camerounais, mais aussi de générer les revenus pour le développement socio-économique des populations locales.

En plus, le Cameroun s'est engagée dans la gestion durable des ressources forestières et fait de la participation des populations riveraines des forêts, un moyen de valorisation de la rentabilité économique des ressources forestières, un moyen de gestion durable des ressources forestières et un moyen de lutte contre la pauvreté. L'appui à la mise en œuvre de ce Projet est un encouragement pour le Gouvernement du Cameroun dans la concrétisation réelle de sa politique.

4.2. Conformité avec le Plan d'action de l'OIBT

Le présent Projet est conforme à plusieurs priorités énoncées dans le Plan d'Action OIBT de Yokohama. Il est notamment en conformité avec les développements relatifs à la Convention des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CNUCC) évoqués par ce même Plan d'Action. En plus, il est en conformité avec les actions décrites dans le sous-chapitre "3.2 Reboisement et gestion forestière", sous le But 1 "Appui aux activités destinées à garantir la base de ressources des bois tropicaux", en répondant de façon particulière à l'action ci-après:

Action 1 : Appuyer les mesures qui, en faisant respecter les lois et réglementations forestières, garantissent l'aménagement forestier durable et sécurisent la base de production : le Projet ainsi formulé va baser sa stratégie sur les normes et procédures prescrites dans le cadre de la mise en œuvre des forêts communautaires au Cameroun.

Action 4 : Promouvoir, en collaboration avec les organismes concernés, la conservation, la reconstitution et la gestion durable des écosystèmes forestiers menacés, dont notamment ceux de la mangrove² : la zone de Projet est dans sa majorité constituée des forêts de mangroves victimes d'une exploitation anarchique et d'un pillage généralisé.

Action 5 : Estimer les débouchés que peuvent avoir les produits forestiers non ligneux et les fonctions de la forêt susceptibles d'accroître l'intérêt économique d'un maintien de la base des ressources forestières, et promouvoir leur développement : l'ONG CWCS a déjà identifié quelques produits forestiers non ligneux de grande importance dans la zone proposée ; la mise en œuvre du Projet va permettre la valorisation et le développement en filière de quelques produits forestiers non ligneux pour le développement d'une économie locale durable.

Action 6 : Examiner la situation actuelle des activités forestières illicites en rapport avec les objectifs de l'Organisation. L'exploitation forestière illégale est de plus en plus un fléau dans le Département de

² Outre leur importance écologique et socioéconomique, les mangroves fournissent du bois et des produits connexes qui font l'objet d'un commerce international. L'OIBT participe activement aux initiatives internationales concernant les mangroves et est susceptible d'appuyer des projets qui renforcent l'aménagement des mangroves dans le cadre de l'AIBT.

la Sanaga Maritime. L'implication des Maires, des Chefs traditionnels et des populations locales dans la mise en œuvre du Projet, devra permettre de mieux circonscrire ce fléau. Par ailleurs le développement des activités alternatives génératrices des revenus prévu dans le Projet ainsi que l'implication des populations des bassins versants sont des actions concrètes qui devront concourir à limiter de manière substantielle les activités forestières illicites dans la zone du Projet.

Avec son approche intégrée, le Projet va permettre de couvrir trois principales fonctions des forêts : les fonctions écologiques, les fonctions de production, les fonctions de développement socio-économique des populations dont la vie dépend de ces forêts.

4.3. Conformité avec le Plan de Travail 2002-2006 sur les Mangroves

Ce Projet répond à plusieurs priorités énoncées dans le Plan de Travail 2002-2006 sur les Mangroves. Il est notamment en conformité avec les domaines 1 et 3 du Plan de Travail de l'OIBT :

Domaine 1: Conservation et gestion durable

- *Mettre en oeuvre la gestion durable des mangroves et créer des zones de protection de la mangrove, y compris des zones tampons entourant ces zones et influant sur elles ;*
- *Préparer et mettre en oeuvre des plans de gestion des mangroves ;*
- *Réhabiliter les mangroves dégradées.*

Le Projet de Réhabilitation et d'Aménagement participatifs des Mangroves et des Bassins versants de la zone côtière de la Réserve de Faune de Douala/Edéa, Cameroun en abrégé « Projet Mangroves Douala-Edéa » a été formulé à l'issue de la mise en œuvre d'un Avant-Projet et à travers un processus très participatif ayant impliqué toutes les parties prenantes.

Le problème majeur qui a été identifié pendant la mise en œuvre de l'Avant-Projet est la destruction progressive des mangroves conduisant à une dégradation quantitative et qualitative de cet écosystème.

A travers l'élaboration d'un schéma d'aménagement participatif des zones de mangroves, le Projet va permettre d'avoir une meilleure connaissance de la ressource. Le processus devra également aboutir à la mise en place des contrats terroirs (plate-forme de cogestion) avec les différentes parties prenantes. Le schéma d'aménagement ainsi élaboré devra clairement distinguer (1) Les aires de régénération et de réhabilitation, où l'accès sera totalement interdit sauf pour les activités scientifiques ou de régénération pour les endroits qui seront identifiés comme pouvant se régénérer naturellement ; (2) Les aires de mangroves de production, afin de maintenir la productivité de ces zones pendant que l'exploitation du bois de chauffage, de service ou d'œuvre y sera encore possible ; (3) Les aires de protection, dans lesquelles les mangroves seront des réserves intégrales et hors de toutes activités anthropiques, même la pêche artisanale. Seuls les scientifiques et peut-être les touristes y auront accès. Quelques activités spirituelles non destructrices pourraient également y être autorisées ; (4) Les aires de développement qui sont en fait les zones à usages multiples où pourront par exemple se développer les activités économiques alternatives. En utilisant l'approche « forêt communautaire », c'est ici que pourront se créer des mangroves communautaires qui pourraient servir de zones-tampons de même que les forêts communautaires qui pourront se développer au niveau des bassins versants. C'est aussi dans cette zone que pourront se développer certaines activités génératrices de revenus à l'instar de l'aquaculture, la riziculture, etc.

Ce schéma d'aménagement dont le processus d'élaboration sera très participatif, devra permettre d'assurer la conservation et la gestion durable des écosystèmes de mangroves de toute la zone couverte par le Projet.

Domaine 3: Aspects socio-économiques

- *Effectuer des travaux qui évaluent la contribution des mangroves et l'impact de leur dégradation sur les communautés locales, et engendrent à partir des mangroves des avantages socioéconomiques durables pour les communautés locales ;*
- *Documenter et promouvoir l'utilisation de systèmes traditionnels de connaissance et de gestion des mangroves ;*
- *conduire des études d'évaluation de produits ligneux et non ligneux et de services issus des mangroves.*

A travers le développement des activités génératrices de revenus alternatives aux pratiques illégales, anarchiques et abusives d'exploitation des ressources des mangroves, les populations riveraines vont améliorer leurs revenus et réduire ainsi la pression sur les mangroves. En plus, les activités pilotes sur la valorisation de quelques produits forestiers non ligneux vont être conduites pour permettre

d'identifier ceux des PFNL qui ont un fort potentiel économique et développer ainsi les mécanismes de leur exploitation à grande échelle. Par ailleurs, dans le processus d'élaboration du schéma d'aménagement, quelques études et recherche-action seront menées sur les thèmes de nature à concourir à la réussite de l'aménagement des écosystèmes de mangroves ; c'est pour cette raison que le Projet a choisi l'approche « recherche orientée vers l'aménagement » dont le caractère flexible et pratique de ses axes de recherche devra permettre de compiler à moyen ou à long terme des données utiles pour bien mener les opérations d'aménagement du site.

ANNEXES

ANNEXE A : PROFIL DE L'AGENCE D'EXÉCUTION

Cameroon Ecology (Cam-Eco) est une organisation à but non lucratif enregistré par l'article 7 de la loi N° 90/053 du 19 décembre 1990, sous le n°00452/RDA/J06/BAPP du 08 septembre 2000. Cam-Eco est une Organisation Non Gouvernementale nationale à vocation panafricaine. Le bureau national de Cam-Eco se trouve à Edéa, Département de la Sanaga Maritime, Province du Littoral. Cam-Eco a pour mission de « Renforcer les capacités des acteurs et actrices de Développement dans les domaines de la gestion durable des ressources naturelles, la promotion de la bonne gouvernance et de la santé communautaire en vue de contribuer à la lutte contre la pauvreté ». L'ONG poursuit les objectifs suivants :

- Créer une dynamique d'accompagnement des communautés locales et des Communes dans le processus de foresterie communautaire à travers l'obtention et la gestion des forêts communautaires et des forêts communales
- Lutter contre les infractions forestières à travers le lobbying et le plaidoyer
- Œuvrer pour une prise de conscience des populations par le biais de l'éducation et de la sensibilisation sur la prévention sanitaire, la lutte contre le VIH/SIDA, le paludisme et l'onchocercose
- Contribuer à l'amélioration des conditions sanitaires et environnementales des populations urbaines, ainsi qu'à l'aménagement des villes de sa zone d'intervention
- Appuyer les Communes dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur plan de développement communal
- Renforcer les capacités des conseillers municipaux afin de les rendre plus efficaces
- Promouvoir le développement des initiatives économiques locales
- Contribuer à l'intégration de l'approche Genre et Développement dans la vie quotidienne et dans toute action de développement

Les programmes de Cam-Eco pour le triennat 2006-2008 sont :

1. Programme Gestion Durable des Ressources naturelles : (a) Promotion de la Foresterie Communautaire ; (b) Lobbying et plaidoyer pour la lutte contre les infractions forestières
2. Programme Gouvernance Locale : (a) Planification communale ; (b) Appui à la mise en œuvre des Plans de Développement Communaux, (c) Formation des Conseils municipaux
3. Programme Environnement Urbain : (a) Assainissement urbain ; (b) Foresterie urbaine ; (c) Appui à l'élaboration des plans d'urbanisation
4. Programme Economie Locale : (a) Appui à la structuration des groupes ; (b) Appui au développement des filières ; (c) Appui à la gestion des revenus
5. Programme Appui-Conseil en Genre et développement : (a) Prestations de services sur les aspects liés à la prise en compte du genre ; (b) Appui à l'élaboration des documents de stratégie Genre

Pour plus d'efficacité, Cam-Eco a établi des partenariats avec certaines organisations/ institutions : l'Organisation Néerlandaise de Développement (SNV), l'Institut de Recherche en Agro-foresterie (ICRAF), US Peace Corps, la Cameroon Wildlife Conservation Society (CWCS).

En plus, Cam-Eco appartient à des Réseaux d'organisations impliquées dans les secteurs d'activités semblables : RCM (Réseau de Conservation de la Mangrove), COSCBAC (Collectif des Organisations de la Société Civile du Bassin du Congo), RFC (Réseau de Foresterie Communautaire), Plate forme Forêt-Communauté Européenne, Pro-Genre (Promotion de l'approche Genre et Développement). Les deux partenaires financiers de Cam-Eco sont : la SNV à travers le programme CBP et l'Ambassade d'Allemagne

Les principaux projets réalisés à ce jour par Cam-Eco dans le domaine de la gestion des ressources naturelles sont :

- Projet d'Appui à la mise en place des Forêts Communautaires dans le Département de la Sanaga Maritime, financement CBP/SNV 2002-2004
- Conception et élaboration du paquet de formation en Foresterie communautaire au Cameroun, financement MINEF/DIFD, 1999-2001
- Appui à la réservation des Forêts Communautaires dans la Mefou et Afamba, Projet PAIVMA/MINFOF/OIBT, 2004-2005 (Contrat de Sous-traitance)
- Appui à l'élaboration des plans simples de gestion dans la Mefou et Afamba, Projet PAIVMA/MINFOF/OIBT, 2005 (Contrat de Sous-traitance)

Budget annuel de l'Agence d'Exécution (Cameroon-Ecology) :

- 2005 : 150 000 US \$ (70 000 000 FCFA)
- 2006: 218.100 US\$ (92256300 FCFA)
- 2007: 353.925 US\$ (159.266.250 FCFA)

La répartition de ce budget de l'Agence d'Exécution, au cours des trois dernières années se présente comme suit :

Principales rubriques budgétaires	Année		
	2005	2006	2007
Personnel	35000	39000	78000
Mission & Déplacements	96000	120500	180750
Immobilisation	0	32850	49275
Consommables	3400	4850	14550
Divers	15600	20900	31350
Total	150.000	218100	353925

Personnel:

Titre/Spécialisations	Nombre	
	Femme	Homme
Expert titulaire de diplômes de deuxième cycle universitaire	2	1
Techniciens de niveau intermédiaire	3	2
Effectif du personnel administratif	1	2
Effectif total du personnel des domaines connexes à la sylviculture	2	4

ANNEXE B : CURRICULUM VITAE DU PERSONNEL ESSENTIEL

CURRICULUM VITAE

Identité :

Nom et prénom : N. NTAMAG-NDJEBET Cécile
Nationalité: Camerounaise
Date et lieu de naissance : 28 Mai 1962 à Etouha-Edéa
Situation de famille: Mariée
Expérience professionnelle : 19 ans
Diplôme: Master of Science (M.Sc.) en Foresterie Tropicale : Wageningen Agricultural University, Pays Bas
Ingénieur des Travaux : Centre Universitaire de Dschang/Institut des Techniques Agricoles

Adresse: Cameroon Ecology
B.P. 791 EDEA
Tél. : (237) 99 91 96 23 Fax : (237) 33 46 44 73
E-mail : ndjebet@yahoo.com ou camerooneco@yahoo.com

Expérience professionnelle générale :

Vingt et une (21) années d'expérience professionnelle dans la gestion durable des ressources naturelles et dans le développement rural. Conseillère genre, formatrice des adultes, spécialiste en foresterie communautaire et en développement organisationnel.

Expérience professionnelle en relation avec les mangroves :

- Secrétaire général du Réseau Camerounais de Conservation des écosystèmes de mangroves
- Participation à l'analyse des besoins en formation des membres du réseau sur les écosystèmes de mangrove
- Participation au processus de classement de la Réserve de Faune de Douala-Edéa dont les 2/3 de la superficie de la réserve est constituée des mangroves
- Animation de l'atelier sur l'approche « mangrove communautaire » basée sur l'approche « foresterie communautaire » à l'intention des femmes leaders résidant dans les zones de mangroves de la Réserve de Faune de Douala-Edéa
- Coordinatrice de la mise en œuvre de l'Avant-Projet dénommé « Identification d'un Projet pour la régénération et l'aménagement des forêts de mangroves autour de la Réserve de Douala/Edéa, Département de la Sanaga Maritime, Cameroun » dont le produit final est la formulation du présent document de Projet

Expérience en relation avec la foresterie communautaire :

- Coordinatrice du contrat de sous-traitance entre PAIVMA/MINFOF et Cameroon Ecology
 - Elaboration des plans simples de gestion de trois forêts communautaires dans le District d'AFANLOUM ;
 - Appui à la constitution des dossiers de réservation des forêts communautaires dans les arrondissements de ESSE et AWAE. Activité ayant abouti à la constitution de huit (08) dossiers de réservation des forêts communautaires ;
- Appui des communautés dans le processus d'attribution et de gestion des forêts communautaires dans les Départements de la Sanaga Maritime, du Nyong et Kellé, de l'Océan et du Mounjo. Financement CBP-SNV/DFID : réservation de quatre forêts communautaires, élaboration de deux plans simples de gestion, constitution et dépôt au MINFOF de trois dossiers de demande de réservation, ...

Expérience dans la gestion des projets :

- Coordinatrice de trois projets de développement de la foresterie communautaire financés par le CPB-SNV-DFID, ICCO (Pays-Bas), et un Avant Projet financé par l'OIBT
- Responsable de la gestion administrative, financière et technique de l'ONG Cameroon Ecology

CURRICULUM VITAE

Identité :
Nom et prénoms : MASSO Rose Pélagie
Nationalité: Camerounaise
Date et lieu de naissance: 1^{er} Mai 1970 à Matomb
Situation de famille : Mariée
Expérience professionnelle : 6 ans
Diplôme : DESS en Gestion de la Politique Economique :
Université de Yaoundé II / Université de Liège – Belgique
Adresse: Cameroon Ecology
BP: 791 EDEA
Tél. : (237) 99 90 88 75 Fax: 33 46 44 73
E-Mail: rosymass1@yahoo.fr ou camerooneco@yahoo.com

Expérience professionnelle générale:
Six (06) années d'expérience professionnelle dans le développement rural

- Animatrice / Formatrice
- Chargée de Programme à l'ONG Cameroon Ecology

Expérience en relation avec la planification locale et l'économie locale :

- Accompagnement des Communes dans le processus de planification communale : appui à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans de développement communaux
- Accompagnement des populations rurales dans le processus de planification locale : appui à l'élaboration des plans de développement villageois et leur mise en œuvre
- Appui au développement des activités génératrices de revenus pour les populations rurales, semi-urbaines et quelques groupes urbains
- Animation communautaire et développement des capacités en relation avec les activités génératrices de revenus mis en œuvre :
 - Appui technique et organisationnel des populations à la réalisation des activités génératrices de revenus : Coordonnatrice du projet appui à la création et la gestion des étangs piscicoles dans le canton YASSOUKOU et du projet élevage des aulacodes dans le canton NDOGBIANGA
 - Renforcement des capacités des groupes sur la mobilisation et la gestion des revenus
 - Appui à l'élaboration et à la mise en œuvre des budgets familiaux

Expérience professionnelle en relation avec les mangroves :

- Participation à l'atelier de formation sur la lutte contre la dégradation des écosystèmes de mangroves au Cameroun
- Sensibilisation des communautés sur la participation des populations riveraines à la gestion durable des ressources de la Réserve de Faune de Douala-Edéa
- Organisation des sessions de sensibilisation sur l'implication des femmes dans la protection de la mangrove
- Formation des populations sur les techniques de fumage de poisson dans les campements de pêche de la Réserve de Faune de Douala-Edéa
- Sensibilisation et formation des populations sur la fabrication des foyers améliorés

Expérience professionnelle en relation avec le renforcement des capacités :

- Formation – Animation
 - Analyse des besoins en formation
 - Conception, élaboration et réalisation des Programmes et Sessions de formation des adultes
 - Animation en Genre et Développement
 - Approches participatives dans la formation des adultes
 - Techniques de communication dans la formation des adultes
 - Dynamique des groupes et travail en équipe
- Structuration des groupes
- Mobilisation communautaire

CURRICULUM VITAE

Identité :

Nom et prénom : EKWADI SONGUE Set
Date et lieu de naissance: 08 juin 1974 à Dibombari
Expérience professionnelle : 7 ans
Nationalité: Camerounaise
Adresse : Cameroon Ecology
B.P. 791 EDEA
Tél.99 94 52 28 Fax : 33 46 44 73
Email : ekwadiseth@yahoo.fr ou camerooneco@hotmail.com

Diplôme : Ingénieur des Eaux et Forêts, Aménagiste : Université de Dschang, Faculté d'Agronomie

Expérience professionnelle générale :

- Neuf (09) années d'expérience professionnelle dans la gestion durable des ressources naturelles
- Depuis Août 2003 : Ingénieur forestier, Chef de Projet « Promotion de la foresterie communautaire dans la Sanaga Maritime » à l'ONG CAMEROON ECOLOGY

Expérience en relation avec les mangroves :

Cadre technique ayant participé à la mise en œuvre de l'Avant Projet « Identification d'un projet pour la régénération et l'aménagement des forêts de mangroves autour de la Réserve de Faune de Douala/Edéa, Département de la Sanaga Maritime, Cameroun » :

- Participation à la réalisation des cartes forestières sur toute la zone de la Réserve de Faune de Douala/Edéa et les villages riverains
- Participation à l'analyse du potentiel des mangroves et définition des besoins d'information pour l'élaboration du Projet envisagé
- Participation à l'identification des forces, faiblesses, et attentes des parties prenantes par rapport au Projet envisagé
- Participation aux ateliers de socialisation du Projet envisagé avec les communautés locales et les autres parties prenantes, et à l'atelier de validation des propositions d'action

Expérience professionnelle en relation avec l'aménagement forestier :

- Elaboration des plans d'aménagement forestiers :
 - Evaluation du taux de déforestation dans la zone de l'UTO Campo Ma'an ;
 - Etude de la déforestation par l'Agriculture sur brûlis dans la zone de l'UTO campo Ma'an ;
 - Evolution des Bioéléments NPK et séquestration du carbone dans la zone de l'UTO Campo Ma'an ;
 - Evaluation des produits forestiers non Ligneux dans la zone de l'UTO campo Ma'an
- Elaboration de la stratégie de communication environnementale dans la zone de Campo Ma'an ;
- Conduite des inventaires d'aménagement dans les Unités Forestières d'Aménagement et dans les forêts communautaires
- Réalisation de la cartographie participative et forestière
- Micro-zonage dans les espaces forestiers et des mangroves
- Sylviculture communautaire : domestication des arbres de haute valeur économique, création des pépinières villageoises, mise en place des parcelles agroforestières, etc.
- Réalisation d'un micro zonage : aménagement des zones de mangroves et de terre ferme

Expérience professionnelle en relation avec l'implication des populations dans la gestion durable des ressources naturelles :

- Accompagnement des communautés dans la création des forêts communautaires
- Responsable de l'élaboration, du suivi et de l'évaluation des Projets de Forêt Communautaire
- Formation des communautés dans la conduite des inventaires multi ressources et d'exploitation
- Méthode Accélérée de Recherche Participative. Organisation des séminaires et des focus-group discussions ;
- Domestication des produits forestiers non ligneux (Irvingia, safoutier)

CURRICULUM VITAE

Identité

Nom : NOUNGA
Prénoms : Emmanuel Michel
Date et lieu de naissance : 05 Juillet 1972 à Makondo
Nationalité : Camerounaise
Situation de famille : Marié
Expérience professionnelle : 6 ans
Diplôme : Diplôme d'études supérieures en environnement / Licence en Sciences Naturelles (option Biochimie)
Adresse : Cameroun Ecologie
BP 791 EDEA
Tél. (237) 74 86 94 08
Fax : (237) 33 46 44 73
Email : emanounga@yahoo.fr
camerooneco@yahoo.com

Expérience professionnelle générale:

Six (06) années d'expérience professionnelle dans la protection environnementale et la réalisation des études d'impact environnemental

Expérience professionnelle en relation avec les mangroves :

- Participation au séminaire sur les approches communautaires de gestion de la mangrove et des activités de pêche, Edéa
 - Types d'activités à mener dans les zones de mangroves
 - Activités de pêche dans les zones de mangroves
- Participation à l'atelier de formation sur la lutte contre la dégradation des écosystèmes de mangroves au Cameroun
- Cadre stagiaire au Projet d'Inventaires des Zones Humides Côtières du Cameroun : recensement des zones Humides Côtières dans les Provinces du Cameroun
- Cadre stagiaire dans l'évaluation de la déforestation des mangroves au Cameroun
- Participation au séminaire sur l'aménagement des zones humides et des mangroves : conception et élaboration des outils sur l'aménagement des zones humides et des mangroves au Cameroun
- Participation à l'étude préliminaire sur les Tortues Marines dans la Réserve de Faune de Douala-Edéa.
- Mise en œuvre du Projet sur la domestication des arbres fruitiers et médicinaux dans le cadre du partenariat Cameroon Ecology et ICRAF
 - Mise en place des pépinières
 - Techniques de multiplication végétatives (greffage, marcottage, bouturage)

Expérience professionnelle en relation avec l'EIE :

- Chef de mission du contrat de prestation de service entre Cameroon Ecology et le Cabinet d'étude Canadien SNC Lavalin dans le cadre de l'étude d'impact environnemental du projet d'expansion de l'usine Alucam
 - Conception des outils de collecte des données
 - Réalisation des enquêtes
 - Collecte des données écologiques
 - Dépouillement et analyse
 - Restitution des données (audiences publiques)
- Chef de mission dans la réalisation de l'étude d'Impact Environnemental pour la construction de la décharge des ordures ménagères et assimilés de la Commune Urbaine d'Edéa

CURRICULUM VITAE

Identité :

Nom de l'employée : SAHMO Jean Calvin
Date de naissance : 18 août 1972 à EDEA
Expérience professionnelle : 4 ans
Nationalité : Camerounaise
Diplôme : Technicien Supérieur des Eaux et Forêts : Ecole des Eaux et Forêts de

Adresse:

Mbalmayo, Cameroun
BACCALAUREAT, Série D Lycée de NGAOUNDERE, Cameroun
Cameroon Ecology
B.P. 791 Edéa
Tél. : 75.05.10.93 Fax : (237) 33.46.44.73
Email : calsahmo@yahoo.fr ou camerooneco@hotmail.com

Expérience professionnelle générale :

- Autre (4) années d'expérience professionnelle dans la foresterie communautaire
- Octobre 2001 à nos jours : Animateur en foresterie communautaire à l'ONG CAMEROON ECOLOGY (Cam-Eco)

Expérience professionnelle en relation avec les mangroves :

Cadre technique ayant participé à la mise en œuvre de l'Avant Projet « Identification d'un projet pour la régénération et l'aménagement des forêts de mangroves autour de la Réserve de Faune de Douala/Edéa, Département de la Sanaga Maritime, Cameroun » :

- Participation à la réalisation des cartes forestières sur toute la zone de la Réserve de Faune de Douala/Edéa et les villages riverains
- Participation à l'analyse du potentiel des mangroves et définition des besoins d'information pour l'élaboration du Projet envisagé
- Participation à l'identification des forces, faiblesses, et attentes des parties prenantes par rapport au Projet envisagé
- Participation aux ateliers de socialisation du projet envisagé avec les communautés locales et les autres parties prenantes, et à l'atelier de validation des propositions d'action

Expérience professionnelle en relation avec la foresterie communautaire :

- Mise en œuvre des projets de foresterie communautaire :
 - ✓ Animation en foresterie communautaire
 - Information et sensibilisation sur la loi forestière et les autres textes régissant la gestion forestière au Cameroun
 - Importance de la foresterie communautaire
 - Systèmes de gestion des ressources naturelles au Cameroun
 - ✓ Formation des communautés sur les techniques d'inventaires
 - ✓ Conduite participative des Inventaires multi-ressources et d'exploitation
 - ✓ Planification participative de la gestion des ressources forestières
 - ✓ Elaboration des Plans Simples de Gestion
 - ✓ Appui à la compilation des dossiers d'attribution des forêts communautaires
- Réalisation de la cartographie forestière
 - Prise et analyse des coordonnées GPS
 - Production des cartes forestières avec le logiciel Arc View
 - Plan de situation des forêts
 - Délimitations des forêts
 - Réalisation des cartes sociales

ANNEXE C : TERMES DE REFERENCE DU COORDINATEUR DU PROJET

Le personnel essentiel n'étant pas encore en place, ce paragraphe ne contient que les termes de références correspondant aux différents postes importants.

1. Le Coordonnateur

- Nommé par l'agence d'exécution, le ou la Coordonnateur(trice) du projet est chargé(e) de :
 - La représentation du projet vis-à-vis des divers partenaires ;
 - La gestion administrative du Projet ;
 - La coordination de la mise en place et l'entretien des différentes infrastructures du projet ;
 - La programmation et la coordination de toutes activités du Projet ;
 - L'orientation et le suivi de l'exécution des contrats souscrits avec les consultants ;
 - La programmation et l'organisation des réunions du Comité Directeur et Comité de suivi ;
 - Le coaching de tout le personnel du Projet ;
 - La finalisation et la compilation des rapports ;
 - La publication des résultats du Projet ;

- Principales qualifications et expériences requises
 - Formation d'Ingénieur des Eaux et Forêts ou Ingénieur Agroforestier ;
 - Expériences professionnelle d'au moins 05 ans ;
 - Expérience dans la gestion des projets de développement en relation avec la gestion des ressources naturelles.

ANNEXE D : TERMES DE REFERENCE DU CONSULTANT INTERNATIONAL

1. Mandat du Consultant

- Elaboration du schéma d'aménagement des zones de mangroves dégradées et des terres fermes environnantes avec la participation de toutes les parties prenantes :
 - Identification des zones de mangroves dégradées
 - Réalisation d'un micro zonage
 - Elaboration des plates formes de collaboration entre différents acteurs
 - Collecte des informations
 - Rédaction du schéma d'aménagement
- Facilitation des processus de validation du schéma d'aménagement élaboré avec la participation de toutes les parties prenantes et du MINFOF : organisation des ateliers de validation, compilation de toute les données, finalisation du document du schéma d'aménagement
- Supervision des inventaires socio-biologiques et des études socio-économiques détaillées de la zone du Projet réalisées par les consultants nationaux

2. Profil requis pour le Consultant/Sous-traitant

- Etre titulaire d'un diplôme d'Ingénieur forestier ou équivalent et jouir d'une bonne expertise sur les aspects liés à l'aménagement des mangroves
- Avoir au moins cinq ans d'expérience sur les techniques sylvicoles, sur l'aménagement forestier et les techniques de régénérations des mangroves
- Maîtriser la rédaction des plans d'aménagement

3. Lieux de travail

Edéa, Kribi, Yabassi et Mouanko

4. Durée de la consultation/sous-traitance

90 jours (45 jours sur le terrain et 45 jours au bureau)

ANNEXE E : TERMES DE REFERENCE DU CONSULTANT NATIONAL EN ELABORATION DU SCHEMA D'AMENAGEMENT

4. Mandat du Consultant

- Assister le consultant international à l'élaboration du schéma d'aménagement des zones de mangroves dégradées et des terres fermes environnantes autour de la Réserve de faune de Douala-Edéa avec la participation de toutes les parties prenantes :
 - Identification des zones de mangroves dégradées
 - Réalisation d'un micro zonage
 - Elaboration des plates formes de collaboration entre différents acteurs
 - Collecte des informations
 - Rédaction du schéma d'aménagement
- Participer aux côtés du consultant international à la facilitation des processus de validation du schéma d'aménagement élaboré avec la participation de toutes les parties prenantes et du MINFOF : organisation des ateliers de validation, compilation de toute les données, finalisation du document du schéma d'aménagement

5. Profil requis pour le(la) Consultant(e)

- Etre titulaire d'un diplôme d'Ingénieur forestier ou équivalent et jouir d'une bonne expertise sur les aspects liés à l'aménagement des mangroves
- Avoir au moins cinq ans d'expérience sur les techniques sylvicoles, sur l'aménagement forestier et les techniques de régénérations des mangroves
- Maîtriser la rédaction des plans d'aménagement

6. Lieux de travail

Edéa; Kribi, Yabassi et Mouanko

4. Durée de la consultation/sous-traitance

120 jours (90 jours sur le terrain et 30 jours au bureau)

ANNEXE F : TERMES DE REFERENCE DU CONSULTANT NATIONAL EN ETUDES SOCIOECONOMIQUES ET SOCIOBIOLOGIQUES

1. Mandat du Consultant

- Actualiser les données géographiques par le système SIG (Système d'Informations Géographiques) de toute la zone qui sera effectivement retenue pour les activités du Projet
- Actualiser les informations socio-économiques et socio-biologiques de toute la zone couverte par le Projet et faire des propositions sur le microzonage à réaliser
- Appuyer l'organisation et participer à l'atelier de validation du schéma d'aménagement des zones dégradées des mangroves et de terres fermes environnantes

2. Profil requis pour le(la) Consultant(e) national(e)

- Etre titulaire d'un diplôme d'Ingénieur forestier ou équivalent et jouir d'une bonne expérience en aménagement forestier
- Socio-économiste ou équivalent
- Jouir d'une expérience dans l'utilisation du GPS et les logiciels de cartographie
- Bonne expériences en approches participatives et l'organisation des ateliers participatifs

3. Lieux de travail

Edéa, Kribi, Yabassi et Mouanko

4. Durée de la consultation/sous-traitance

90 jours (60 jours sur le terrain et 30 jours au bureau)

ANNEXE G : TERMES DE REFERENCE DU CONSULTANT NATIONAL EN CARTOGRAPHIE

2. Mandat du Consultant

- Réaliser les cartes forestières sur toute la zone de la réserve de Douala/Edéa et les villages riverains
- Sur la base des cartes satellitaires, réaliser la cartographie terrestre détaillée de toute la zone du projet
- Appuyer l'organisation et participer à l'atelier de validation du schéma d'aménagement des zones dégradées des mangroves et de terres fermes environnantes

4. Profil requis pour le(la) Consultant(e) national(e)

- Etre titulaire d'un diplôme d'Ingénieur forestier ou équivalent et jouir d'une bonne expérience en aménagement forestier
- Géographe ou équivalent
- Cartographe et jouir d'une expérience dans l'utilisation du GPS et les logiciels de cartographie
- Bonne expériences en approches participatives et l'organisation des ateliers participatifs

5. Lieux de travail

Edéa, Kribi, Yabassi et Mouanko

4. Durée de la consultation/sous-traitance

30 jours (20 jours sur le terrain et 10 jours au bureau)

ANNEXE H : BIBLIOGRAPHIE

- Cameroon Ecology (Cam-Eco)
Etude Socio-économique du Département de la Sanaga Maritime, Cam-Eco, nov.2001, 58p
- Cameroon Tribune, Les Cahiers spéciaux, 1994,
Régime des forêts, de la faune et de la pêche, loi n°94/01 du 20 janvier 1994
- Cameroon Wildlife Conservation Society, (CWCS)
Rapport d'activités 2002
- MBOG, 2005
Communication au séminaire de Lancement du Réseau Camerounais pour la Conservation des écosystèmes de mangroves (RCM)
- Document de stratégie de réduction de la pauvreté, 2005
- FAO, 2005
Documents de travail (études sur la mangrove)
- Gordon AJONINA,
Impact assessment of mangrove deforestation, Douala-Edea reserve, working paper, CWCS 1998
- Ministère de l'Environnement et des Forêts (MINEF), 1998
Manuel de Procédures d'attribution et des normes de gestion des forêts communautaires
- Organisation Internationale des Bois Tropicaux (OIBT), 2002
Plan d'Action OIBT de Yokohama, 2002-2006
- Organisation Internationale des Bois Tropicaux (OIBT), 2002
Plan de Travail OIBT sur la Mangrove, 2002-2006
- Organisation Internationale des Bois Tropicaux (OIBT), 1999
Manuel de l'OIBT pour la Formulation des Projets, deuxième édition
- Organisation Internationale des Bois Tropicaux (OIBT), 1999
Règles et Procédures s'appliquant aux Projets de l'OIBT
- Rapport de synthèse générale des résultats des rapports sur les données cartographiques, socio économiques et écologiques pour l'élaboration du projet, A 1.3-PDT/Cam-Eco, Juin 2007, avant projet PPD 130/06 Rev.1 (F)
- Rapport de l'Analyse du potentiel des mangroves et définition des besoins d'informations pour l'élaboration du projet, A 1.3-PDT/Cam-Eco, Mai 2007, avant projet PPD 130/06 Rev.1 (F)
- Rapport de synthèse des informations socio-économiques et écologiques et recommandations sur les axes d'un projet de régénération et de gestion durable des forêts de mangroves, A 1.2-PDT/Cam-Eco, avant projet PPD 130/06 Rev.1 (F)
- Rapport de l'atelier de socialisation des parties prenantes : Rencontre d'Experts, A.2.1- PDT/Cam-Eco, 19 - 20 juin 2007, avant projet PPD 130/06 Rev.1 (F)
- Rapport de l'atelier de socialisation des parties prenantes, A.2.1- PDT/Cam-Eco, Avril 2007, avant projet PPD 130/06 Rev.1 (F)
- Rapport de l'atelier de validation du Document de projet, A.3.1- PDT/Cam-Eco, **Août 2007**, avant projet PPD 130/06 Rev.1 (F)
- République du Cameroun, 1995
Décret n°95/531/PM du 23 août 1995 fixant les modalités d'application du régime des Forêts

ANNEXE I : RECOMMANDATIONS DU PANEL D'EXPERTS

N°	Recommandations	Commentaires
1	Further elaborate appropriate mitigation measures in relation to temporary residents operating in the project area, instead of considering that their involvement is no longer a problem for the project implementation	Les explications sont dans le paragraphe 2.9 « Aspects sociaux », pages 21, 22 et 23
2	Further improve the indicators and means of verification for the development objective and specific objective of the project, as well as related means of verification and key assumptions, in relation to the improvement of the work plan	Les améliorations sont reportées dans le tableau « Fiche du Cadre logique », page 28
3	Propose correct means and ways on how the local decision-makers will be involved in the project implementation, as they will be responsible for the future sustainability of the management of mangroves	Les ajustements du Comité Directeur et du Comité de Suivi sont faits à la page 45
4	Add the section on the future operation and maintenance which is missing in the document	Le paragraphe 3.3 a été ajouté à la page 47
5	<p>Revise the ITTO budget in accordance with the above overall assessment and specific recommendations and also in the following way:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Further reduce significantly the costs related to Key Project Staff (Budget Component 10), b) Add an amount of US\$10,000 to cover the costs of the independent mid-term evaluation to be conducted after twelve months of project implementation, c) Recalculate the ITTO Programme Support Costs (Sub-component 83) specified in the budget so as to conform with new standard rate of 8% of the total ITTO project costs, as decided by the 35th ITTC Session 	<p>Tout le budget du projet a été revu ; les tableaux de la page 31-44 ont été presque entièrement révisés. La valeur du dollar américain, base de calculs a également été revue à la hausse :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Personnel du projet : page 34 - Frais d'appui de l'OIBT : page 35 - Frais d'évaluation à mi-parcours : page 35 - Budget révisé de l'OIBT : page 41 - Budget révisé de l'AE : page 44